Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 28 Jun 2000
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Raymond VANDEUREN
Secrétaire
Fédération des Etablissements Libres
Subventionnés Indépendants
drève des Gendarmes 45
1180 BRUXELLES

Ref.: YD / Dossier pédagogique 2848

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Section : ANIMATEUR SPORTIF INTERCULTUREL DE PREVENTION
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

Code Référence : 987027S20F1

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à la section mentionnée sous rubrique.

Dossier	Section / Unité	Code Réf.	Classement	Domaine
2848 S	ANIMATEUR SPORTIF INTERCULTUREL DE PREVENTION	987027S20F1	ESS	
2848 U 1	DECOUVERTE DU METIER D'ANIMATEUR POUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS	987028U21F1	ESST	903
2848 U 2	CONNAISSANCES PREALABLES AU STAGE D'OBSERVATION D'ANIMATEUR SPORTIF INTERCULTUREL DE PREVENTION	987029U21F1	ESST	903
2848 U 3	STAGE D'OBSERVATION D'ANIMATEUR SPORTIF INTERCULTUREL DE PREVENTION	987036U21F1	ESST	903
2848 U 4	TECHNIQUES D'ANIMATION POUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS	987031U21F1	ESST	903
2848 U 5	DEONTOLOGIE	987033U21F1	ESST	903
2848 U 6	PSYCHOLOGIE ET METHODOLOGIE SPECIALE APPLIQUEES A L'ANIMATION POUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS	987030U21F1	ESST	903
2848 U 7	DYNAMIQUE DE GROUPES, PREVENTION ET INTERVENTIONS SOCIALES	987035U21F1	ESST	903
2848 U 8	COMMUNICATION ET MEDIATION INTERCULTURELLES	987034U21F1	ESST	903
2848 U 9	SECOURISME ET PREMIERS SOINS	800001U21F1	ESST	801
2848 U 10	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE APPLIQUEES A LA PRATIQUE SPORTIVE	913301U21F1	ESST	904
2848 U 11	TECHNIQUES ET METHODOLOGIE SPORTIVES APPLIQUEES A L'ANIMATION AVEC DES JEUNES	920002U21F1	ESST	903
2848 U 12	CONCEPTION, GESTION, ET EVALUATION DE PROJETS APPLIQUES A L'ANIMATION SPORTIVE INTERCULTURELLE DE PREVENTION POUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS	987032U21F1	ESST	903

4/6/2000

Dossier	Section / Unité	Code Réf.	Classement	Domaine
2848 U 13	LESGISLATION ET INSTITUTIONS SOCIALES RELATIVES A LA PREVENTION ET L'AIDE A LA JEUNESSE	713409U21F1	ESST	703
2848 U 14	STAGE PARTICIPATIF D'ANIMATEUR SPORTIF INTERCULTUREL DE PREVENTION	987037U21F1	ESST	903
2848 U 15	STAGE A RESPONSABILITE D'ANIMATEUR SPORTIF INTERCULTUREL DE PREVENTION	987038U21F1	ESST	903
2848 U 16	EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : ANIMATEUR SPORTIF INTERCULTUREL DE PREVENTION	987027U22F1	ESSQ	903

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération distinguée.

P. d. La Directrice générale adjointe,

Claudine Louis

Nicole SCHETS
Directrice

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 28 Jun 2000
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Raymond VANDEUREN
Secrétaire
Fédération des Etablissements Libres
Subventionnés Indépendants
drève des Gendarmes 45
1180 BRUXELLES

Ref.: YD / Dossier pédagogique 2848

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Section : ANIMATEUR SPORTIF INTERCULTUREL DE PREVENTION
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

Code Référence : 987027S20F1

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à la section mentionnée sous rubrique.

Dossier	Section / Unité	Code Réf.	Classement	Domaine
2848 S	ANIMATEUR SPORTIF INTERCULTUREL DE PREVENTION	987027S20F1	ESS	
2848 U 1	DECOUVERTE DU METIER D'ANIMATEUR POUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS	987028U21F1	ESST	903
2848 U 2	CONNAISSANCES PREALABLES AU STAGE D'OBSERVATION D'ANIMATEUR SPORTIF INTERCULTUREL DE PREVENTION	987029U21F1	ESST	903
2848 U 3	STAGE D'OBSERVATION D'ANIMATEUR SPORTIF INTERCULTUREL DE PREVENTION.	987036U21F1	ESST	903
2848 U 4	TECHNIQUES D'ANIMATION POUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS	987031U21F1	ESST	903
2848 U 5	DEONTOLOGIE	987033U21F1	ESST	903
2848 U 6	PSYCHOLOGIE ET METHODOLOGIE SPECIALE APPLIQUEES A L'ANIMATION POUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS	987030U21F1	ESST	903
2848 U 7	DYNAMIQUE DE GROUPES, PREVENTION ET INTERVENTION SOCIALES	987035U21F1	ESST	903
2848 U 8	COMMUNICATION ET MEDIATION INTERCULTURELLES	987034U21F1	ESST	903
2848 U 9	SECOURISME ET PREMIERS SOINS	800001U21F1	ESST	801
2848 U 10	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE APPLIQUEES A LA PRATIQUE SPORTIVE	913301U21F1	ESST	904
2848 U 11	TECHNIQUES ET METHODOLOGIE SPORTIVES APPLIQUEES A L'ANIMATION AVEC DES JEUNES	920002U21F1	ESST	903
2848 U 12	CONCEPTION, GESTION, ET EVALUATION DE PROJETS APPLIQUES A L'ANIMATION SPORTIVE INTERCULTURELLE DE PREVENTION POUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS	987032U21F1	ESST	903

Dossier	Section / Unité	Code Réf.	Classement	Domaine
2848 U 13	LESGISLATION ET INSTITUTIONS SOCIALES RELATIVES A LA PREVENTION ET L'AIDE A LA JEUNESSE	713409U21F1	ESST	703
2848 U 14	STAGE PARTICIPATIF D'ANIMATEUR SPORTIF INTERCULTUREL DE PREVENTION	987037U21F1	ESST	903
2848 U 15	STAGE A RESPONSABILITE D'ANIMATEUR SPORTIF INTERCULTUREL DE PREVENTION	987038U21F1	ESST	903
2848 U 16	EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : ANIMATEUR SPORTIF INTERCULTUREL DE PREVENTION	987027U22F1	ESSQ	903

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération distinguée.

P.o. La Directrice générale adjointe,

Claudine Louis

Nicole SCHETS
Directrice

E848-S

1.1.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 ter **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **SECTION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
● (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) .Yves Dechevez. Date et signature (2) : ....31/08/99.....

2. Intitulé de la section : (2)
Animateur sportif interculturel de prévention

CODE (3) 9870875201F1

3. Finalités de la section : Reprises en annexe n° **1** de ....1... page(s) (2)

4. Classement de la section :

● (1) Enseignement secondaire du degré : **O** (1) inférieur
● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court
O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur				
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)		Date de l'accord du Conseil supérieur :
Technique	O	Technique	O	
Economique	O	Economique	O	Signature du Président du Conseil supérieur :
Paramédical	O	Paramédical	O	
Social	O	Social	O	
Pédagogique	O	Pédagogique	O	
Agricole	O	Agricole	O	
Maritime	O	Maritime	O	

5. Titre délivré à l'issue de la section :
Certificat qualification d'animateur sportif interculturel de prévention spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale

6. Modalités de capitalisation :

6.1. Organigramme de la section
6.2. S'il échet, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée

Repris en annexe n° **2** de .....1.. page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration

1.1.b

Code de la section : (3) 987027S20F1

7. Unités constitutives de la section :

Intitulés (2)	Classement des U.F. (2) (5)	Code des U.F. (6)	Code du domaine de formation (4)	Unités déter-minantes (2)	Nombre de périodes (2)
Découverte du métier d'animateur pour les enfants et les adolescents	ESST	987028UL1F1	903		24 p.
Connaissances préalables au stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention	ESST	987029UL1F1	903		100 p.
Stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention	ESST	987036UL1F1	903	x	80 p.
Techniques d'animation pour les enfants et les adolescents	ESST	987031UL1F1	903	x	120 p.
Déontologie	ESST	987033UL1F1	903	x	20 p.
Psychologie et méthodologie appliquées à l'animation pour les enfants et les adolescents	ESST	987030UL1F1	903	x	60 p.
Dynamique de groupes, prévention et interventions sociales	ESST	987035UL1F1	903	x	60 p.
Communication et médiation interculturelles	ESST	987034UL1F1	903	x	90 p
Secourisme et premiers soins	ESST	800001UL1F1	801		20 p.
Anatomie et physiologie appliquées à la pratique sportive	ESST	913301UL1F1	904		20 p.
Techniques et méthodologies sportives appliquées à l'animation avec des jeunes	ESST	920002UL1F1	903	x	320 p.
Conception, gestion et évaluation de projets appliqués à l'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents	ESST	987032UL1F1	903	x	90 p.
Législation sociale et institutions sociales relatives à la prévention et l'aide à la jeunesse	ESST	713409UL1F1	703		20p.
Stage participatif d'animateur sportif interculturel de prévention	ESST	987037UL1F1	903	x	150 p
Stage à responsabilité d'animateur sportif interculturel de prévention	ESST	987038UL1F1	903	x	200 p.
Epreuve intégrée de la section : animateur sportif interculturel de prévention	ESSQ	987027UL2F1	903	x	40 p

31/08/99 D 8 TER

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'élève (2)	1414
B) nombre de périodes professeur (2)	1104

V

8. Profil professionnel (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3. de la circulaire) :

Repris en annexe n° **3** de ...3... page(s) (2)

9. Tableau de concordance (à approuver par la Commission de concertation) :

Repris en annexe n° **4** de ....1... page(s) (2)

---

10. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

vu favorable

Roger MONNIER

8/2/2000

Inspecteur

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

16.02.2000

Date : ..... Signature : A. COLLINET

ADM DGENAS

(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit ESIT, ESIQ, ESST, ESSQ, SCTE, SCEC, SCAG, SCPA, SCSO, SCPE, SCMA
(6) A compléter si les U.F. ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'administration

Animateur sportif interculturel de prévention

Enseignement secondaire supérieur

Annexe 1

1. Finalités de la section

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

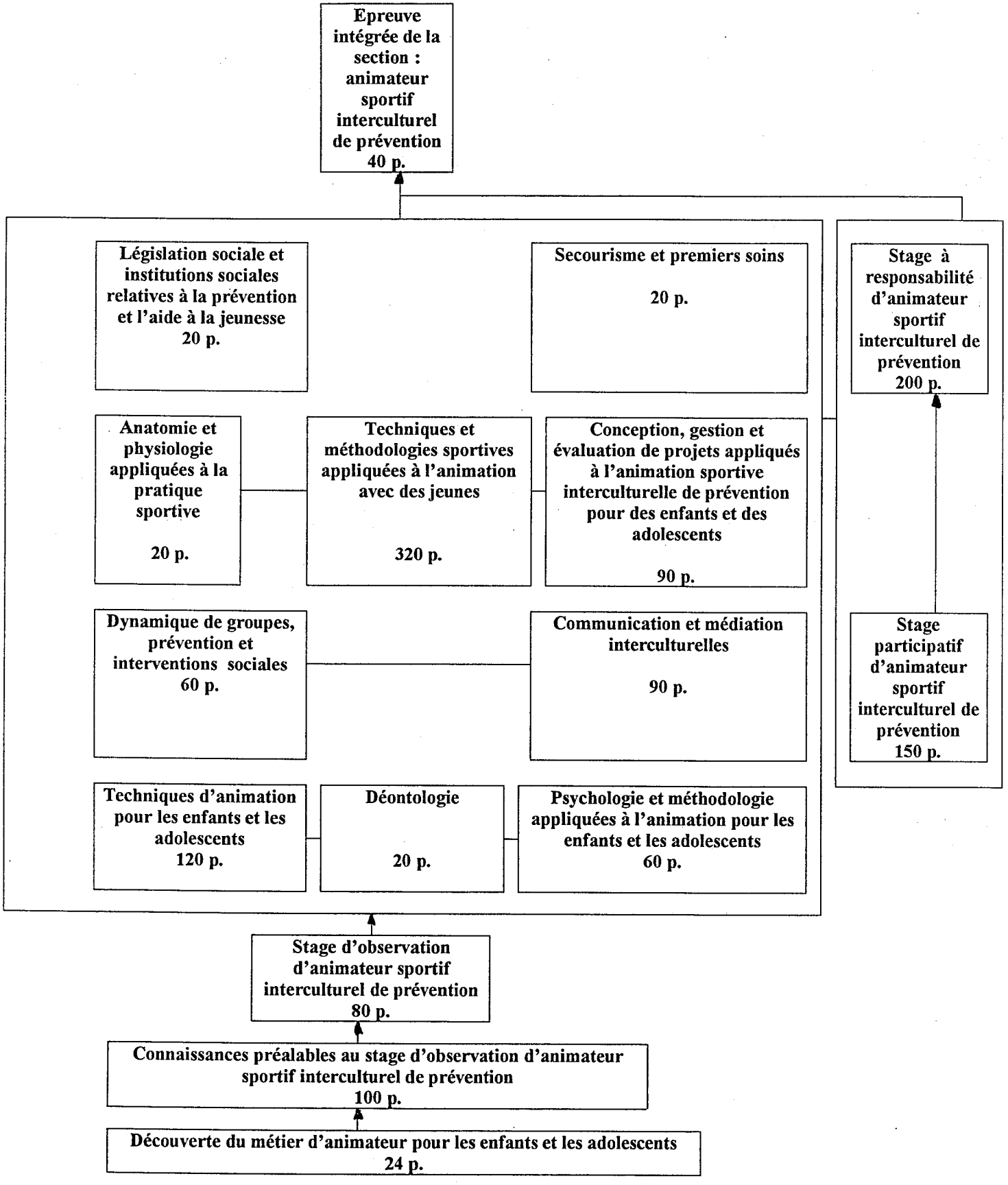
1.2. Finalités particulières

La section a pour but de permettre à l'étudiant(e) d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier d'animateur sportif interculturel de prévention dans le cadre d'animations en faveur de jeunes, c'est-à-dire des enfants et des adolescents issus de milieux culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité ». Ceci dans le respect des limites des sa fonction, des règles déontologiques et éthiques de sa profession et suivant les attentes des employeurs et des personnes faisant appel à ses services.

La section vise à l'acquisition de savoirs, de savoir-faire, de savoir-être et de savoir-devenir, qui correspondent au profil professionnel de l'animateur sportif interculturel de prévention.

Modalité de capitalisation

Annexe 2



MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

ANIMATEUR SPORTIF INTERCULTUREL DE PREVENTION

Enseignement secondaire supérieur

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 2 juillet 1999

*

Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale

Profil professionnel adopté le 2 juillet 1999
Enseignement secondaire supérieur*

ANIMATEUR SPORTIF INTERCULTUREL DE PREVENTION

I - CHAMP D'ACTIVITE

L'animateur sportif interculturel de prévention conçoit et met en place des stratégies éducatives et des projets d'animation axés sur la pratique des sports d'équipe et de « dépassement » dans une perspective de (re) socialisation et de participation sociale des jeunes des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité ».

Il crée les conditions nécessaires à la communication et à la médiation interculturelles entre les personnes et les groupes sociaux en vue de les rendre plus solidaires et citoyens.

Par des approches actives des sports, il prépare les jeunes à assumer leurs rôles citoyens d'adulte en développant des valeurs et des attitudes comme le fair-play, la tolérance, l'écoute et le respect de soi et des autres, l'adaptation au changement, la coopération et la solidarité, l'intégration de règles communes, le partage des responsabilités, la réalisation de soi dans des initiatives collectives, le contrôle des peurs et de l'agressivité.

Il favorise le décloisonnement culturel de l'accès aux sports, et participe à l'organisation de l'utilisation des infrastructures et des services existants.

Il élabore avec les jeunes des actions et des manifestations sportives collectives de prévention qui permettent de faire face à la violence. Il contribue à la résolution des conflits et stimule la rencontre et l'échange intergénérationnels et interculturels.

Il encourage, soutient, responsabilise et aide le développement de projets locaux sportifs et interculturels mis en place et gérés par les jeunes.

Il initie des groupes de jeunes dans la pratique de sports variés dans des conditions de discipline sportive et de sécurité.

Il évalue les résultats des projets qu'il mène avec les jeunes et détermine des pistes de remédiation, de développement et de transférabilité des actions.

II - TACHES

Il aide, par la pratique de sports d'équipe et « de dépassement », les jeunes en situation de fragilité et/ou de rupture sociales, à réintégrer la société dans un projet personnel et collectif positif.

Il gère l'hétérogénéité culturelle dans les groupes de jeunes dans une perspective de communication, de négociation et de coopération.
Il met en place avec les jeunes des démarches et des projets de développement communautaire.

Il crée, par la dynamique sportive, des synergies locales entre les citoyens, les jeunes et les services sociaux et communaux.

Il aide à la mise en œuvre de micro-projets communautaires et sportifs visant à faire participer l'ensemble de la population, et plus particulièrement les jeunes.

Il responsabilise les jeunes dans la mise en place de projets communautaires et sportifs .

Il contribue à éliminer les mécanismes discriminatoires qui touchent les populations socialement « fragilisées » dans l'accès aux sports.

Il participe à rompre l'isolement par l'augmentation d'interactions sociales et solidaires dans des projets sportifs.
Il aide au développement d'attitudes et de comportement citoyens chez les jeunes. Il permet aux jeunes, à travers le sport, une prise de conscience individuelle et collective de leurs représentations, valeurs, stéréotypes, cadres de références, projections dans l'avenir,... pour les amener progressivement à se décentrer, à comprendre les systèmes de l'autre et à effectuer une négociation interculturelle dans le but d'un projet commun et constructif pour tous.

Il favorise l'émergence et/ou l'identification, dans les quartiers, de leaders éducatifs, sortes de référents, susceptibles d'aider, par le sport et les approches interculturelles, les jeunes et les adultes en situiation de fragilité et/ou de rupture sociale et professionnelle, à occuper une place digne et respectée sur le plan socio-politique, culturel et professionnel.

Il contribue au développement de compétences transversales qui permettront aux jeunes de transférer leurs acquis dans des situations de vie diverses.

III - DEBOUCHES

- Dispositifs d'intervention et de prévention (contrats de sécurité) ;
- Centres et clubs sportifs ;
- Etablissements scolaires ;
- Associations d'actions interculturelles ;
- Centres et maisons de jeunes ;
- Plaines et colonies de vacances ;
- Associations et/ou services locaux d'aide à la jeunesse, de la justice,...

Dépôt à l'Administration le 31/08/99

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION "Animateur sportif interculturel de prévention"

FELSI

Code régime 1 provisoire	Code dom. de form	Intitulé régime 1 provisoire	Code régime 1 provisoire	Code dom. de form.	Intitulé régime 1 provisoire	Cirso	Code dom. de form.	Intitulé régime 2	Niveau	Type form.	Nbre périodes
		ANIMATEUR SPORTIF INTERCULTUREL DE PREVENTION	NEANT		NEANT			NEANT			
	903	Découverte du métier d'animateur avec des enfants et des adolescents	NEANT		NEANT			NEANT			
	903	Psychologie et méthodologie appliquées à l'animation avec des enfants et des adolescents	NEANT		NEANT			NEANT			
	903	Méthodologie de conception, de gestion et d'évaluation de projets d'animation avec des enfants et des adolescents	NEANT		NEANT			NEANT			
	903	Techniques d'animation avec des enfants et des adolescents	NEANT		NEANT			NEANT			
	903	Déontologie	NEANT		NEANT			NEANT			
	903	Communication et médiation interculturelles	NEANT		NEANT			NEANT			
	903	Techniques et méthodologie sportives appliquées à l'animation avec des enfants et des adolescents	NEANT		NEANT			NEANT			
	903	Dynamique de groupes, prévention et interventions sociales	NEANT		NEANT			NEANT			
	903	Secourisme et premiers soins	NEANT		NEANT			NEANT			
	903	Anatomie et physiologie appliquées à la pratique sportive	NEANT		NEANT			NEANT			
	903	Législation sociale	NEANT		NEANT			NEANT			
	903	Stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention	NEANT		NEANT			NEANT			
	903	Stage participatif d'animateur sportif interculturel de prévention	NEANT		NEANT			NEANT			
	903	Stage à responsabilité d'animateur sportif interculturel de prévention	NEANT		NEANT			NEANT			
	903	Epreuve intégrée de la section "Animateur sportif interculturel de prévention"	NEANT		NEANT			NEANT			

2848-U1

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
● (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dechevez Date et signature : (2) 31 AOUT 1999

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Découverte du métier d'animateur pour les enfants et les adolescents

CODE DE L'UF (3) 987028 UC1 F1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4°) 903

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n°3 de ...1.... page(s) (2)

8. Programme du (des) chargé de cours : Repris en annexe n°4 de ...1.... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n°5 de ...1.... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n°6 de ...1.... page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 9870280121F1	Code du domaine de formation : (4) 903

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 24 périodes

1. Dénomination du cours (2)	Classement du cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Découverte du métier d'animateur pour les enfants et les adolescents		B	20
2. Part d'autonomie		**P**	**4**
		Total des périodes	**24**

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Roger MONNIER

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

Inspecteur 4/2/2000

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

16.02.2000

A. COLLINET
ADM

Date : ..... Signature :

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Découverte du métier d'animateur pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 1 -

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à :

- permettre à l'étudiant(e) d'apprécier sa motivation, ses atouts face au métier d'animateur pour les enfants et les adolescents ;
- permettre à l'étudiant(e) d'apprécier les contraintes et les exigences de ce métier dans différents contextes de travail ;
- de prendre conscience de l'étendue des contextes de travail de l'animateur pour les enfants et les adolescents ; et en particulier ceux concernant l'animation « nature et environnement » et/ou l'animation sportive interculturelle de prévention.

Découverte du métier d'animateur pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 2 -

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation, l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable :

- de résumer un message simple reçu oralement ;
- de commenter un texte écrit dans un langage usuel portant sur des faits sociaux ;
- d'interpréter des données exprimées sous forme de tableau à double entrée ou de graphique ;
- de résoudre un problème de pourcentage ;
- de résoudre un problème d'échelle ;
- de calculer la surface d'une forme géométrique simple.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

- Certificat d'enseignement secondaire inférieur ;
- Certificat d'enseignement du second degré, orientation générale ;
- Attestation de réussite d'une quatrième année de l'enseignement secondaire technique ;
- Attestation de réussite d'une quatrième année de l'enseignement secondaire professionnel.

Découverte du métier d'animateur pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 3 -

3. Constitution des groupes ou regroupement

Il est recommandé de ne pas dépasser 25 étudiants par groupe.

Découverte du métier d'animateur pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4. Programme

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant(e) sera capable :

- de définir et d'analyser les tâches du métier telles qu'esquissées dans le profil professionnel ;
- d'apprécier les qualités humaines et professionnelles requises pour le métier d'animateur pour les enfants et les adolescents;
- d'identifier les spécificités de différents contextes de travail de l'animateur pour les enfants et les adolescents ; et en particulier ceux concernant l'animation « nature et environnement » et/ou l'animation sportive interculturelle de prévention;
- relever les contraintes exigées par l'exercice du métier suivant les contextes de travail ;
- d'intégrer les principes et les orientations méthodologiques de la formation ;
- de se situer dans une perspective de projet professionnel en identifiant ses atouts et ses limites.

Découverte du métier d'animateur pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 5 -

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable d'exprimer ses atouts, ses limites face aux exigences de la formation et de la profession d'animateur pour les enfants et les adolescents.

Il devra aussi être capable de se situer face à la variété des contextes de travail de l'animateur pour les enfants et les adolescents, et en particulier ceux concernant l'animation « nature et environnement » et l'animation sportive interculturelle de prévention

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la clarté et de la précision d'énonciation de ceux-ci.

Découverte du métier d'animateur pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 6 -

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert aura une expérience professionnelle de trois années minimum dans le secteur de l'animation pour les enfants et les adolescents.

Il aura en outre une connaissance de la variété des contextes de travail des animateurs pour les enfants et les adolescents ; et en particulier ceux concernant l'animation « nature et environnement » et/ou l'animation sportive interculturelle de prévention.

9848-UE-

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
● (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dechevez Date et signature : (2) 31 AOUT 1999

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
Connaissances préalables au stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention

CODE DE L'UF (3) 987029 UE1 F1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4°) 903

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur

Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n°3 de ...1.... page(s) (2)

8. Programme du (des) chargé de cours : Repris en annexe n°4 de ...4.... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n°5 de ...1.... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n°6 de ...1.... page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 9870290211F1	Code du domaine de formation : (4) 903

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 100 périodes

1. Dénomination du cours (2)	Classement du cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Psychologie et méthodologie appliquées à l'animation pour les enfants et les adolescents	CT	B	10
Déontologie	CT	B	4
Techniques d'animation pour les enfants et les adolescents	CT	B	21
Dynamique de groupes, prévention et interventions sociales	CT	B	15
Communication et médiation interculturelles	CT	B	15
Conception, gestion et évaluation de projets appliqués à l'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents	CT	B	10
Techniques et méthodologies sportives appliquées à l'animation avec des jeunes	CT	B	21
Législation sociale et institutions sociales relatives à la prévention et l'aide à la jeunesse	CT	B	4
2. Part d'autonomie		P	-
		Total des périodes	100

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Roger MONNIER

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

Inspecteur 8/2/2000

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

16.02.2000

A. COLLINET
ADM PEDAG.

Date : ..... Signature :

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Connaissances préalables au stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 1 -

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) de développer les savoir-être et les connaissances de base relatifs aux diverses facettes de la formation afin :

- de les utiliser de façon cohérente et intégrée au cours du stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention ;
- de repérer les éléments à observer à travers des grilles d'observation construites durant les cours ;
- de tirer du stage d'observation tout le profit nécessaire à la poursuite de la formation.

Connaissances préalables au stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 2 -

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation, l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable :

- de rendre compte dans un écrit des contraintes et exigences du métier d'animateur pour les enfants et les adolescents ;
- d'identifier l'étendue des contextes de travail de l'animateur pour les enfants et les adolescents ;
- de formuler sa motivation et ses atouts face au métier d'animateur pour les enfants et les adolescents.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation :

- « Découverte du métier d'animateur pour les enfants et les adolescents »

ou

- « Découverte du métier d'animateur socioculturel d'enfants de 3 à 12 ans ».

Connaissances préalables au stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

♦ - **Annexe 3**

3. Constitution des groupes ou regroupement

L'approche active et participative de cette formation demande qu'il n'y ait pas plus de 25 étudiant(e)s par groupe.
Cette condition favorisera davantage l'articulation entre les séquences de formation individualisées et les moments de travaux collectifs.

Connaissances préalables au stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4. Programme

Remarques préalables :

- pour chacun des cours suivants, il s'agit d'une première approche dans les limites définies par les finalités particulières de l'unité de formation ;
- les différents cours constitutifs de cette unité de formation doivent être considérés de façon intégrée; l'essentiel étant d'amener l'étudiant à se construire progressivement une grille de lecture qui intègre, de façon cohérente et complémentaire les éléments de base des cours concernés.

4.1 **Déontologie**

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant sera capable :

- de prendre conscience des éléments essentiels constitutifs de l'identité professionnelle d'un animateur sportif interculturel de prévention pour les enfants et les adolescents ;
- de définir les bases d'une éthique de la profession ;
- d'expliciter le sens de secret professionnel dans un travail d'animation pour les enfants et les adolescents ;
- de proposer dans une grille d'observation des critères relatifs au métier d'animateur sportif interculturel de prévention pour les enfants et les adolescents.

4.2 **Psychologie et méthodologie appliquées à l'animation pour les enfants et les adolescents**

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant sera capable:

- de prendre conscience de ses représentations concernant l'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents ;
- de distinguer le niveau de l'action intuitive du niveau de l'action professionnelle dans les relations humaines ;
- de préciser les notions :- de relations interindividuelles et de relations sociales,
  - de socialisation et d'épanouissement individuel,
  - d'organisation de groupes de jeunes ;
  - d'accueil et de développement de l'enfant et de l'adolescent,
- de dégager la valeur formative du jeu pour les enfants et les adolescents ;

Connaissances préalables au stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- de proposer dans une grille d'observation des critères relatifs aux aspects psychologiques et méthodologiques d'une animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents.

4.3 Techniques d'animation pour les enfants et les adolescents

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant sera capable:

- de prendre conscience de ses représentations concernant les techniques d'animation dans le cadre d'une animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents ;
- d'identifier les éléments essentiels constitutifs d'une activité d'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents ;
- d'expliciter les facteurs déterminant un choix de jeux et d'activités ludiques pour une situation d'animation sportive interculturelle de prévention donnée ;
- de dégager différentes approches d'expression plastique et manuelle, verbale et non verbale dans une activité d'animation sportive interculturelle de prévention donnée ;
- de situer différentes séquences d'expression et de créativité dans une courbe d'activités ;
- de proposer dans une grille d'observation des critères relatifs aux techniques d'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents.

4.4 Techniques et méthodologie sportives appliquées à l'animation avec des jeunes

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant sera capable:

- de prendre conscience de ses représentations concernant les techniques et la méthodologie sportives appliquées à l' animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents ;
- de dégager les éléments essentiels de la pratique des sports d' «aventure » et d'équipe sélectionnés pour des enfants et des adolescents ;
- d'envisager différentes stratégies d'intégration des sports sélectionnés dans des quartiers culturellement hétérogènes et socialement « fragilisés » ;
- de prendre en considération les composantes contextuelles et les caractéristiques des enfants et des adolescents dans l'observation d'une activité d'animation sportive interculturelle de prévention ;
- de proposer dans une grille d'observation des critères relatifs aux techniques et méthodologies sportives appliquées à l'une animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents.

Connaissances préalables au stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

4.5 **Dynamique de groupes, prévention et interventions sociales**

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant sera capable:

- de prendre conscience de ses représentations concernant la dynamiques de groupes, la prévention et les interventions sociales dans le cadre d'une animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents ;
- de mettre en relation les concepts de dynamique de groupes, de prévention et d'interventions sociales ;
- d'expliciter les principes de base du fonctionnement des groupes sociaux restreints et, en particulier, des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité »;;
- d'identifier des stratégies d'observation du fonctionnement et de l'organisation des groupes de jeunes ;
- de définir les concepts d'exclusion, de marginalité, de rejet, de déviance et de stigmatisation qui peuvent caractériser certains jeunes issus de milieux culturellement hétérogènes et socialement défavorisés;
- de proposer dans une grille d'observation des critères relatifs aux aspects de dynamique de groupes, de prévention et d'intervention sociales dans le cadre d'une animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents.

4.6 Communication et médiation interculturelles

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant sera capable:

- de prendre conscience de ses représentations la communication et la médiation interculturelles dans le cadre d'une animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents ;
- d'expliciter le processus de construction de l'image de soi ;
- de distinguer les conceptions normative et constructiviste de l'intégration sociale ;
- de prendre conscience des différents facteurs qui constituent son identité ;
- d'expliciter les relations entre les notions de " territoire-identité-altérité " ;
- d'expliciter les concepts d'identité, de culture, de multiculturalité et d'interculturalité ;
- de repérer des éléments essentiels de son système de référence face à son appartenance pluriculturelle ;
- de reconnaître un conflit et/ou un choc culturel dans une situation de jeu et d'activité sportive ;

Connaissances préalables au stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- de situer la médiation dans une perspective de développement de la communication interculturelle et de participation sociale des jeunes issus de milieux culturellement hétérogènes et socialement défavorisés ;
- de proposer dans une grille d'observation des critères relatifs à la communication et la médiation interculturelles appliquées à l'une animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents.

4.7 Conception, gestion et évaluation de projets appliqués à l' animation sportive interculturelle pour les enfants et les adolescents

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant sera capable:

- de prendre conscience de ses représentations à propos de la conception, la gestion et la gestion d'un projet appliqué à l'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents ;
- de distinguer, de façon globale, les étapes d'élaboration et de mise en place d'un projet appliqué à l'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents ;
- de proposer dans une grille d'observation des critères relatifs à la conception, la gestion et l'évaluation de projets appliqués à l' animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents.

4.8 Législation sociale et institutions sociales relative à la prévention et l'aide à la jeunesse

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant sera capable:

- de prendre conscience de ses représentations à propos de la législation sociale et des institutions sociales relative à la prévention et l'aide à la jeunesse;
- de situer le fonctionnement institutionnel d'une structure ayant comme missions l'animation sportive, l'éducation interculturelle, la prévention et l'aide à la jeunesse ;
- de définir les notions d'aide à la jeunesse et de prévention ;
- de proposer dans une grille d'observation des critères relatifs à la législation sociale et aux institutions sociales dans le cadre d'une animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents.

Connaissances préalables au stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 5 -

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable, dans une situation d'animation sportive interculturelle de prévention donnée :

- de proposer une grille d'observation intégrant les différentes grilles élaborées dans le programme ;
- de rendre compte, dans un écrit structuré et sur base des notions élaborées dans le programme, de ses observations dans une institution d'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents ;
- d'expliciter un choix d'activités dans une structure d'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents ;
- de décrire les conditions techniques nécessaires à l'aboutissement d'une activité d'animation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la clarté et de la précision des éléments énoncés.

Connaissances préalables au stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 6 -

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.
L'expert aura une expérience professionnelle de trois années minimum dans le secteur de l'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et/ou les adolescents.

9848-03

1.3.a.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION STAGE**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
● (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dechevez Date et signature (2) :....31/08/99.....

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
STAGE D'OBSERVATION D'ANIMATEUR SPORTIF INTERCULTUREL DE PREVENTION

CODE DE L'U.F. (3) 987036U21F1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 903

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de .....1.. page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de ....1... page(s) (2)

8. Programme :

8.1. Etudiant Repris en annexe n° **4** de ....2... page(s) (2)
8.2. Chargé de cours

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de .... 1... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de ..... 1.. page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) 987036U21F1	Code du domaine de formation : (4) 903

11. Horaire minimum de l'unité de formation . **Code U**

11.1. Etudiant : (2) **80.p.**..... périodes Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement du stage : **40 p.**

Classement du cours (2)	Code U (2)	Nombre de périodes ~~- par étudiant~~ - par groupe d'étudiants (1) (2)
CT	I	40 p.

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

---

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Roger MONNIER

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

Inspecteur 7/2/2000

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : ..... Signature : 16.02.2000

A. COLLINET
ADM PERAD

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 1 -

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) :

- d'utiliser les grilles d'observation construites au cours de la formation dans une situation concrète d'observation d'une animation sportive interculturelle de prévention en faveur des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » ;
- de confronter la pratique à la théorie ;
- d'organiser le recueil des informations d'observation à partir des grilles d'observation construites au cours de la formation et de rédiger un rapport structuré.

Stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 2 -

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation, l'étudiant(e) devra, au préalable, dans une situation d'animation sportive interculturelle de prévention déterminée, être capable :

- de proposer une grille d'observation intégrant les critères suivants :
  - la déontologie relative au métier d'animateur sportif interculturelle de prévention;
  - les aspects psychologiques et méthodologiques appliqués à l'animation sportive interculturelle de prévention ;
  - les techniques d'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents ;
  - les éléments de dynamique de groupes, de prévention et d'interventions sociales ;
  - les principes de la communication et la médiation interculturelles ;
  - les techniques et les méthodologies sportives appliquées à l'animation avec des jeunes ;
  - la conception, la gestion et l'évaluation de projets d'animation sportive interculturelle de prévention ;
  - la législation sociale et les institutions sociales relatives à la prévention et l'aide à la jeunesse.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation :

- « Connaissances préalables au stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention »

Stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 3 -

3. Constitution des groupes et regroupement

Sans objet.

Stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4. Programme

4.1. Programme de l'étudiant

Dans le cadre du stage d'observation lié à l'animation sportive interculturelle de prévention, l'étudiant(e) sera capable :

- de s'informer sur le projet global de l'organisme d'accueil dans lequel il effectue son stage ;
- de situer le sens de l'organisation et de la gestion des animations sportives interculturelles de prévention dans le projet global de l'organisme d'accueil ;
- de déterminer des critères et des méthodes d'observation des activités d'animation sportive interculturelle de prévention suivant les grilles d'observation construites au cours de la formation;
- d'identifier les moyens et les techniques d'animation utilisés et d'analyser leur adéquation avec les spécificités des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » ;
- de participer aux réunions de l'équipe de l'organisme d'accueil ;
- de décrire l'évaluation que réalise l'organisme d'accueil des actions et des projets d'animation sportifs interculturels de prévention ;
- de rédiger un rapport d'observation structuré, clair et précis sur base des grilles d'observation construites au cours de la formation.

Stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4.2 Programme du chargé de cours

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- de préparer le contrat de stage entre les trois parties concernées (stagiaire, institution d'accueil, établissement d'enseignement de promotion sociale) ;
- de veiller à organiser les stages de telle façon que les stagiaires puissent participer à la fois à des activités d'animation concernant l'éducation sportive, la communication interculturelle et la prévention des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » ;
- d'assurer le suivi des stages et les contacts avec les organismes d'accueil ;
- de superviser et d'apprécier l'évolution des stagiaires pendant les périodes d'encadrement individuel et/ou collectif :
  - en les aidant à sélectionner les éléments pertinents pour l'observation d'un activité d'animation à partir des grilles d'observation construites au cours de la formation,
  - en les amenant à décrire quelques situations-problèmes auxquelles ils sont confrontés,
  - en les stimulant à participer à des situations diversifiées d'animation concernant l'éducation sportive, la communication interculturelle et la prévention en faveur des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité »,
  - en favorisant l'expression de leur vécu émotionnel et affectif face aux situations difficiles,
  - en menant avec eux une réflexion sur les axes prioritaires et les grilles possibles d'observation,
  - en les aidant à relater avec clarté et précision les faits et expériences observées ;
- de mettre en place une procédure d'évaluation en cohérence avec les capacités terminales.

Stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 5 -

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable dans un rapport écrit circonstancié qu'il fournira à l'issue de l'unité de formation :

- de présenter les données d'observation sur base des grilles d'observation construites au cours de la formation une grille d'observation et qui intégrent les critères suivants :
  - la déontologie relative au métier d'animateur sportif interculturelle de prévention;
  - les aspects psychologiques et méthodologiques appliqués à l'animation sportive interculturelle de prévention ;
  - les techniques d'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents ;
  - les éléments de dynamique de groupes, de prévention et d'interventions sociales ;
  - les principes de la communication et la médiation interculturelles ;
  - les techniques et les méthodologies sportives appliquées à l'animation avec des jeunes ;
  - la conception, la gestion et l'évaluation de projets d'animation sportive interculturelle de prévention ;
  - la législation sociale et les institutions sociales relatives à la prévention et l'aide à la jeunesse.
- de présenter une synthèse des activités d'animation sportive interculturelle de prévention observées en fournissant, pour chacune d'elles, les informations pertinentes sur les objectifs, les méthodes, les outils utilisés, le lieu d'animation et ses caractéristiques, l'institution, les animateurs, les jeunes, le déroulement de l'activité et les résultats obtenus.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de l'objectivité des critères suivants :

- la qualité et la précision de ses observations,
- la capacité de synthèse des de ses observations,
- l'organisation et la pertinence du rapport écrit.

Stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 6 -

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert aura une expérience professionnelle de trois années minimum dans le secteur de l'animation sportive et/ou de l'éducation interculturelle; et en particulier, dans le domaine de l'intervention sociale en faveur des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité ».

2848-U4

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
● (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dechevez Date et signature : (2) 31 AOUT 1999

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Techniques d'animation pour les enfants et les adolescents

CODE DE L'UF (3) 987031 U2 1F1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4°) 903

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n°3 de ...1.... page(s) (2)

8. Programme du (des) chargé de cours : Repris en annexe n°4 de ...3.... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n°5 de ...1.... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n°6 de ...1.... page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 98703 1 UE 1 F1	Code du domaine de formation : (4) 903

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 120 périodes

1. Dénomination du cours (2)	Classement du cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Techniques et outils d'animation et d'expression	**CT**	**B**	**40**
Méthodologie appliquée à l'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents	**CT**	**F**	**60**
2. Part d'autonomie		**P**	**20**
		Total des périodes	**120**

V

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Roger MONNIER

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

Inspecteur 8/2/2000

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

16.02.2000

A. COLLINET

Date : ..... Signature :

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Techniques d'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 1 -

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) :

- de maîtriser des techniques et des outils diversifiés d'animation et d'expression ;
- de concevoir, de mettre en place et d'évaluer des activités diversifiées d'expression et d'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents.

Techniques d'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 2 -

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation , l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable :

- de présenter et d'appliquer, dans une situation d'animation sportive interculturelle de prévention déterminée, une grille d'observation intégrant les critères suivants :
  - la déontologie relative au métier d'animateur sportif interculturelle de prévention;
  - les aspects psychologiques et méthodologiques appliqués à l'animation sportive interculturelle de prévention ;
  - les techniques d'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents ;
  - les éléments de dynamique de groupes, de prévention et d'interventions sociales ;
  - les principes de la communication et la médiation interculturelles ;
  - les techniques et les méthodologies sportives appliquées à l'animation avec des jeunes ;
  - la conception, la gestion et l'évaluation de projets d'animation sportive interculturelle de prévention ;
  - la législation sociale et les institutions sociales relatives à la prévention et l'aide à la jeunesse.
- de présenter une synthèse des activités d'animation sportive interculturelle de prévention observées en fournissant, pour chacune d'elles, les informations pertinentes sur les objectifs, les méthodes, les outils utilisés, le lieu d'animation et ses caractéristiques, l'institution, les animateurs, les jeunes, le déroulement de l'activité et les résultats obtenus.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation :

- « Stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention ».

Techniques d'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 3 -

3. Constitution des groupes ou regroupement

Il est recommandé de ne pas dépasser 25 étudiants par groupe .

Techniques d'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4. Programme

4.1. Techniques et outils d'animation et d'expression

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant(e) sera capable :

- de mettre en pratique les connaissances nécessaires afin
  - de présenter,
  - d'expérimenter,
  - d'animer,
  - d'adapter,
  - de concevoir,
  - d'évaluer,

des activités ludiques, de créativité et d'expression pour les enfants et les adolescents ;

- de se créer un répertoire diversifié de jeux individuels et collectifs de type :
  - jeu de rôle et d'expression,
  - jeu scientifique,
  - jeu de société,
  - jeu de groupe,
  - jeu d'orientation,
  - jeu d'observation,
  - jeu d'extérieur,
  - jeu sensitif,
  - etc.

applicables avec des enfants et des adolescents ;

- de concevoir l'organisation matérielle, spatio-temporelle et opérationnelle d'une activité d'animation donnée;
- de déterminer clairement les règles de jeu et de sécurité, le sens, les rôles et fonctions dans une activité d'animation donnée ;
- de rechercher les valeurs sous-jacentes d'une activité ludique, d'expression et de créativité ;
- d'évaluer la pertinence, la faisabilité, l'adaptabilité et l'efficience d'une activité d'animation en fonction des objectifs poursuivis, des publics concernés, des ressources et des contraintes, des besoins ;

Techniques d'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- de développer l'esprit créatif et critique des enfants et des adolescents ;
- de distinguer les activités ludiques de collaboration et de compétition ;
- d'imaginer différents plans d'aménagement de l'espace avec des enfants et des adolescents favorisant l'échange, la collaboration, la créativité, l'expression libre et spontanée ;
- de proposer aux enfants et adolescents un éventail diversifié d'exercices d'échauffement physique et verbal visant à faciliter l'expression devant autrui ;
- d'utiliser les techniques individuelles et collectives d'improvisation verbale et non verbale pour aborder un thème, un écrit, une histoire;
- de mettre en place des situations structurées facilitant la créativité et l'expression des enfants et des adolescents ;
- d'appliquer la courbe d'activités dans une séquence d'animation donnée ;
- de créer des situations et des lieux d'échange et de communication mettant l'accent sur la nécessité d'écoute et d'empathie ;
- de favoriser les expressions multiculturelles dans les groupes ;
- d'intégrer les activités d'animation dans une perspective d'égalité des chances entre les filles et les garçons ;
- de créer les conditions d'un travail d'expression interculturelle .

4.2. Méthodologie appliquée à l'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents

Dans le cadre d'une animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents, l'étudiant(e) sera capable :

- de déterminer les objectifs, les démarches méthodologiques, les techniques et les outils d'une activité d'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents ;
- de provoquer chez les enfants et les adolescents une prise de conscience et un développement de leurs potentialités de créativité et d'expression à travers le sport ;
- d'amener les enfants et les adolescents à utiliser les ressources de l'environnement afin de réaliser des créations plastiques et artistiques dans le cadre de projets d'expression individuels et collectifs ;

Techniques d'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- d'aider les enfants et les adolescents à prendre la parole et à utiliser différents modes de communication verbale et non verbale dans des projets individuels et collectifs ;
- de réaliser avec les enfants et les adolescents des activités d'aménagement de l'environnement en vue de l'embellir, de le rénover, de le transformer en une aire de sport;
- de stimuler la créativité des enfants et des adolescents dans la mise en place de jeux, d'activités ludiques sportives et d'activités d'expression plastique et artistique;
- de construire avec les enfants et les adolescents des situations et des lieux de créativité et d'expression mettant l'accent sur la nécessité d'écoute et d'empathie, de collaboration et d'échange interculturel ;
- d'amener les enfants et les adolescents à décoder les valeurs sous-jacentes à une activité ludique, sportive, d'expression et de créativité.

Techniques d'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 5 -

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable dans une situation d'animation sportive interculturelle de prévention précise pour les enfants et les adolescents :

- de concevoir une animation comportant un ensemble diversifié et structuré de techniques et d'outils d'expression plastique, artistique, verbale et corporelle ;
- d'organiser une activité ludique et sportive dans son intégralité (organisation spatiale et temporelle, matérielle, communicationnelle) ;
- de dégager les valeurs, les objectifs, les méthodologies, les techniques et outils spécifiques mises en œuvre ;
- de formaliser ses choix d'activités et les structurer en un cahier des charges opérationnel et planifié.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de l'originalité, de la clarté et de la précision de conception, de réalisation et d'évaluation de l'animation ;
- de la cohérence des justifications proposées ;
- de l'attention apportée à la diversité et la variété des techniques et des outils utilisés ;
- de l'adéquation des techniques et outils utilisés aux caractéristiques des enfants et des adolescents et au lieu d'animation.

Techniques d'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 6 -

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert aura une expérience professionnelle de trois années minimum dans le secteur de l'animation pour les enfants et/ou les adolescents ; et en particulier dans le domaine de l'expression sportive, plastique ou artistique.

8848-05

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
● (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dechevez Date et signature : (2) 31 AOUT 1999

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Déontologie

CODE DE L'UF (3) 987033 U E A F A	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4°) 903

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n°3 de ...1.... page(s) (2)

8. Programme du (des) chargé de cours : Repris en annexe n°4 de ...1.... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n°5 de ...1.... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n°6 de ...1.... page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 987033U21F1	Code du domaine de formation : (4) 903

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 20 périodes

1. Dénomination du cours (2)	Classement du cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Déontologie	**CT**	**B**	**16**
2. Part d'autonomie		**P**	**4**
		Total des périodes	**20**

✓

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Favorable

Roger MONNIER

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

Inspecteur 8/2/2000

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

16.02.2000

A. COLLINET

Date : ..... Signature : ADM. PEDAG.

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Déontologie

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 1 -

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) :

- d'intégrer les règles déontologiques spécifiques à la fonction d'animateur sportif interculturel de prévention pour les enfants et les adolescents ;
- d'adopter des attitudes professionnelles adéquates.

Déontologie

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 2 -

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation , l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable :

- de présenter et d'appliquer, dans une situation d'animation sportive interculturelle de prévention déterminée, une grille d'observation intégrant les critères suivants :
  - la déontologie relative au métier d'animateur sportif interculturelle de prévention;
  - les aspects psychologiques et méthodologiques appliqués à l'animation sportive interculturelle de prévention ;
  - les techniques d'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents ;
  - les éléments de dynamique de groupes, de prévention et d'interventions sociales ;
  - les principes de la communication et la médiation interculturelles ;
  - les techniques et les méthodologies sportives appliquées à l'animation avec des jeunes ;
  - la conception, la gestion et l'évaluation de projets d'animation sportive interculturelle de prévention ;
  - la législation sociale et les institutions sociales relatives à la prévention et l'aide à la jeunesse.
- de présenter une synthèse des activités d'animation sportive interculturelle de prévention observées en fournissant, pour chacune d'elles, les informations pertinentes sur les objectifs, les méthodes, les outils utilisés, le lieu d'animation et ses caractéristiques, l'institution, les animateurs, les jeunes, le déroulement de l'activité et les résultats obtenus.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation :

- « Stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention ».

Déontologie

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 3 -

3. Constitution des groupes ou regroupement

L'approche active et participative de cette formation demande qu'il n'y ait pas plus de 25 étudiant(e)s par groupe.

Cette condition favorisera davantage l'articulation entre les séquences de formation individualisées et les moments de travaux collectifs.

Déontologie

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4. Programme

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant(e) sera capable :

- de définir son identité professionnelle, sa fonction et ses rôles en tant qu'animateur sportif interculturel de prévention pour les enfants et les adolescents;
- de cerner les limites d'action de son métier et celles d'autres intervenants ;
- d'identifier la complémentarité de ses actions avec celles d'autres intervenants ;
- de prendre conscience de la diversité des objectifs et des réalités auxquelles il sera confronté ;
- de citer les règles fondamentales de déontologie de l'animateur sportif interculturel de prévention pour les enfants et les adolescents ;
- d'identifier les règles déontologiques concernées par des situations précises, et en dégager des attitudes et des comportements possibles ;
- de choisir un mode d'intervention relatif à une situation d'animation donnée où se pose un problème déontologique ;
- d'analyser les conséquences de son intervention et y porter un regard critique afin de réajuster son action ;
- de fixer les atouts et les limites de son action d'animation pour les enfants et les adolescents ;
- de décrire l'organigramme et le fonctionnement d'une structure d'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et adolescents ;
- de définir et d'appliquer les notions de secret professionnel, de secret professionnel partagé et de confidentialité professionnelle.

Déontologie

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 5 -

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable, dans une situation d'animation sportive interculturelle de prévention donnée :

- de présenter la structure où se déroule l'animation (missions, objectifs, fonctionnement) ;
- de décrire et de justifier ses modes d'intervention dans le respect des règles de déontologie du métier d'animateur sportif interculturel de prévention pour les enfants et les adolescents.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la clarté et de la précision des éléments énoncés.

Déontologie

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 6 -

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert aura une expérience professionnelle de trois années minimum dans le secteur de l'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et/ou les adolescents.

1842-U6

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis DOSSIER PEDAGOGIQUE UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
● (1) Libre non confessionnel

3 1 AOUT 1999

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dechevez Date et signature : (2) .....

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Psychologie et méthodologie appliquées à l'animation pour les enfants et les adolescents

CODE DE L'UF (3) 9870302 1F1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4°) 903

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n°3 de ...1.... page(s) (2)

8. Programme du (des) chargé de cours : Repris en annexe n°4 de ...2.... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n°5 de ...1.... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n°6 de ...1.... page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 987030 U1 F1	Code du domaine de formation : (4) 903

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 60 périodes

1. Dénomination du cours (2)	Classement du cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Psychologie de l'enfant et de l'adolescent	**CT**	**B**	**32**
Méthodologie appliquée à l'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents	**CT**	**F**	**16**
2. Part d'autonomie		**P**	**12**
		Total des périodes	**60**

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Roger MONNIER

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Inspecteur 8/11/2000

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : ..... Signature : 16.02.2000

A. COLLINET
ADM. DETACHE

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Psychologie et méthodologie appliquées à l'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 1 -

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) :

- de tenir compte des caractéristiques psychologiques, sociales, culturelles et physiques de ses interlocuteurs dans le cadre de sa mission professionnelle ;
- d'utiliser les connaissances indispensables en matière de psychologie de l'enfant et de l'adolescent, de méthodologie relationnelle et communicationnelle dans le cadre d'une animation et d'un projet sportifs interculturels de prévention pour les enfants et les adolescents.

Psychologie et méthodologie appliquées à l'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 2 -

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation , l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable :

- de présenter et d'appliquer, dans une situation d'animation sportive interculturelle de prévention déterminée, une grille d'observation intégrant les critères suivants :
  - la déontologie relative au métier d'animateur sportif interculturelle de prévention;
  - les aspects psychologiques et méthodologiques appliqués à l'animation sportive interculturelle de prévention ;
  - les techniques d'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents ;
  - les éléments de dynamique de groupes, de prévention et d'interventions sociales ;
  - les principes de la communication et la médiation interculturelles ;
  - les techniques et les méthodologies sportives appliquées à l'animation avec des jeunes ;
  - la conception, la gestion et l'évaluation de projets d'animation sportive interculturelle de prévention ;
  - la législation sociale et les institutions sociales relatives à la prévention et l'aide à la jeunesse.
- de présenter une synthèse des activités d'animation sportive interculturelle de prévention observées en fournissant, pour chacune d'elles, les informations pertinentes sur les objectifs, les méthodes, les outils utilisés, le lieu d'animation et ses caractéristiques, l'institution, les animateurs, les jeunes, le déroulement de l'activité et les résultats obtenus.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation :

- « Stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention ».

Psychologie et méthodologie appliquées à l'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 3 -

3. Constitution des groupes ou regroupement

Il est recommandé de ne pas dépasser 25 étudiants par groupe.

Psychologie et méthodologie appliquées à l'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4. Programme

4.1. Psychologie de l'enfant et de l'adolescent

Dans le cadre d'une animation pour les enfants et les adolescents et à partir des données théoriques, l'étudiant(e) sera capable :

- de comparer les orientations essentielles des différents courants théoriques actuels en psychologie de l'enfant et de l'adolescent ;
- de déterminer les facteurs internes et externes du développement de l'enfant et de l'adolescent ;
- d'analyser les influences de l'environnement sur le développement de l'enfant et l'adolescent ;
- de situer et de décrire les grandes étapes du développement de l'enfant et de l'adolescent dans ses aspects psychomoteur, cognitif, affectif, social et moral;
- de déterminer les différentes composantes psychologiques qui interviennent en situation d'animation pour les enfants et les adolescents ;
- d'analyser les fonctions du jeu dans le développement de l'enfant et de l'adolescent ;
- de dégager la valeur formative du jeu avec les enfants et les adolescents ;
- d'organiser un accueil de qualité des enfants et des adolescents ;
- de décrire les différents stades de la socialisation selon l'âge , le sexe, la culture ;
- d'analyser l'impact des rapports sociaux dans le développement de la personne et dans l'évolution du groupe social ;
- d'observer et d'analyser les relations interindividuelles et les relations sociales dans un groupe d'enfants ou d'adolescents ;
- d'intégrer les valeurs et pratiques culturelles dans l'analyse des relations sociales et interindividuelles ;
- de décoder les modes de communication dans les groupes d'enfants et d'adolescents ;
- d'identifier les différents facteurs favorisant les échanges dans la communication ;
- de distinguer les modes d'expression verbale et non verbale d'un enfant ou d'un adolescent ;

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- d'identifier les conditions requises pour qu'un changement de comportement puisse avoir lieu, au niveau d'un individu, d'un groupe et une société ;
    - de décrire les mécanismes de pression qui peuvent agir sur un individu, un groupe, une société et qui font obstacle à un changement de comportement ;
    - de déterminer les points d'appui possibles pour qu'un changement ait lieu à l'échelon individuel, groupal et sociétal.

4.2. Méthodologie appliquée à l'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents

Dans le cadre d'une animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents, l'étudiant(e) sera capable :

- de définir les objectifs, les procédés méthodologiques et les principes axiologiques d'une activité d'animation ;
- d'adapter son comportement suivant les caractéristiques des enfants et des adolescents et du lieu d'animation ;
- d'utiliser des méthodes et des outils diversifiés d'observation d'enfants et d'adolescents dans le cadre d'une animation ;
- de dégager des modes d'animation pour favoriser l'implication de chacun dans un groupe et faire évoluer le groupe vers un objectif déterminé ;
- de repérer les tensions et les causes de tension dans un groupe d'enfants ou d'adolescents et en estimer la portée individuelle et groupale ;
- de dégager des modes d'intervention pour résoudre des dysfonctionnements dans un groupe d'enfants ou d'adolescents ;
- de développer la capacité d'écoute, de communication, de décentration et de solidarité chez les enfants et les adolescents ;
- de développer l'ouverture d'esprit des enfants et des adolescents ;
- de développer chez les enfants et les adolescents leur propre notion de qualité de vie individuelle et collective ;
- d'aider les enfants et les adolescents à utiliser des pratiques diversifiées de négociation et de prise de décisions individuelles et collectives.

Psychologie et méthodologie appliquées à l'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 5 -

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable, dans une situation d'animation sportive interculturelle de prévention donnée:

- de dégager les aspects psychologiques et méthodologiques pertinents et nécessaires à l'animation, favorisant le développement global de chaque enfant ou adolescent ;
- d'envisager, de façon systémique, différents modes d'intervention qui tiennent compte des composantes psychologiques de la situation d'animation donnée.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la pertinence et de la clarté des aspects dégagés.

Psychologie et méthodologie appliquées à l'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 6 -

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert aura une expérience professionnelle de trois années minimum dans le secteur de l'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et/ou les adolescents.

Il aura en outre un titre reconnu en matière de psychologie.

8848-07-

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
● (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dechevez Date et signature : (2) 31/08/99

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Dynamique de groupes, prévention et intervention sociales

CODE DE L'UF (3) 987035U21F1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4°) 903

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n°1 de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n°2 de ...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Reprise en annexe n°3 de ...1.... page(s) (2)

8. Programme du (des) chargé de cours : Repris en annexe n°4 de ...3.... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n°5 de ...1.... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n°6 de ...1.... page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 987035U1A F1	Code du domaine de formation : (4) 903

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 60 périodes

1. Dénomination du cours (2)	Classement du cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Dynamique de groupes	**CT**	**B**	**25**
Prévention et intervention sociales	**CT**	**B**	**25**
2. Part d'autonomie		**P**	**10**
		Total des périodes	**60**

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Roger MONNIER

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

Inspecteur 8/4/00

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : ..... Signature : 16.02.2000 A. COLLINET ADM PEDAG

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

DYNAMIQUE DE GROUPES, PREVENTION ET INTERVENTION SOCIALES

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 1-

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) :

- de comprendre et d'analyser les mécanismes de base et les phénomènes de groupes restreints et des jeunes en particulier ;
- d'aider des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » à prévenir, réguler et canaliser leurs manifestations pulsionnelles et émotionnelles pouvant aboutir à des actes de violence ;
- de mettre en place des outils d'intervention sociale et des mesures de prévention individuelle et collective et de lutte contre la délinquance et la toxicomanie ;
- de contribuer à la construction de liens sociaux entre les générations et les cultures.

DYNAMIQUE DE GROUPES, PREVENTION ET INTERVENTION SOCIALES

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 2-

2. Capacités préalables requises.

2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation , l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable :

- de présenter et d'appliquer, dans une situation d'animation sportive interculturelle de prévention déterminée, une grille d'observation intégrant les critères suivants :
  - la déontologie relative au métier d'animateur sportif interculturelle de prévention;
  - les aspects psychologiques et méthodologiques appliqués à l'animation sportive interculturelle de prévention ;
  - les techniques d'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents ;
  - les éléments de dynamique de groupes, de prévention et d'interventions sociales ;
  - les principes de la communication et la médiation interculturelles ;
  - les techniques et les méthodologies sportives appliquées à l'animation avec des jeunes ;
  - la conception, la gestion et l'évaluation de projets d'animation sportive interculturelle de prévention ;
  - la législation sociale et les institutions sociales relatives à la prévention et l'aide à la jeunesse.
- de présenter une synthèse des activités d'animation sportive interculturelle de prévention observées en fournissant, pour chacune d'elles, les informations pertinentes sur les objectifs, les méthodes, les outils utilisés, le lieu d'animation et ses caractéristiques, l'institution, les animateurs, les jeunes, le déroulement de l'activité et les résultats obtenus.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation :

- « Stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention ».

DYNAMIQUE DE GROUPES, PREVENTION ET INTERVENTION SOCIALES

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 3-

3. Constitution des groupes ou regroupement

L'approche active et participative de cette formation demande qu'il n'y ait pas plus de 25 étudiant(e)s par groupe.

Cette condition favorisera davantage l'articulation entre les séquences de formation individualisées et les moments de travaux collectifs.

DYNAMIQUE DE GROUPES, PREVENTION ET INTERVENTION SOCIALES

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 4.

4. Programme

4.1. Dynamique de groupes

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant(e) sera capable :

- de comprendre les principes de base du fonctionnement des groupes sociaux restreints et, en particulier, des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité »;
- de repérer au niveau des groupes de jeunes les manifestations de pouvoir, d'autorité, de jeu d'influence, de soumission, de révolte, de répression, de confrontation formelle et informelle, d'intimidation ;
- de mettre en place des stratégies d'observation du fonctionnement et de l'organisation des groupes de jeunes ;
- de repérer au sein d'un groupe restreint les relations d'interdépendance existantes ;
- de déceler et d'analyser les manifestations d'exclusion, de marginalité, de rejet, de déviance et de stigmatisation qui peuvent caractériser certains jeunes issus de milieux culturellement hétérogènes et socialement défavorisés ;
- de repérer les leaderships pouvant exister au niveau des groupes restreints, et en particulier chez les jeunes ;
- d'utiliser des outils de gestion de conflits et de violence ;
- de repérer au niveau des groupes de jeunes les sources de délinquance et de déviation ;
- de conduire des réunions et des discussions de groupes de jeunes culturellement hétérogènes et socialement défavorisés ;
- de prendre en compte les systèmes relationnel et organisationnel des bandes de jeunes dans leur état réel, leur structuration hiérarchique et leur dose de violence interne et externe ;
- de cerner le rôle des grandes institutions de socialisation (école, famille, ...) sur le fonctionnement des différents groupes sociaux, et les jeunes citadins en particulier ;
- d'analyser les phénomènes de hooliganisme et de violence urbaine.

DYNAMIQUE DE GROUPES, PREVENTION ET INTERVENTION SOCIALES

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 4.

4.2. Prévention et intervention sociales

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant(e) sera capable :

- d'expliciter les objectifs d'une intervention de prévention donnée en faveur des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité »;
- de situer ses interventions dans une éthique déterminée ;
- de finaliser les objectifs d'une intervention en actions concrètes ;
- de repérer et d'analyser les représentations que les jeunes se font de la violence et la délinquance ;
- de situer ses interventions dans le panorama des projets et des politiques régionales et européennes en matière de prévention et d'aide aux jeunes issus de milieux culturellement hétérogènes et socialement défavorisés ;
- d'aider les jeunes à supporter la défaite, à adopter des mécanismes d'adaptation face à des situations stressantes, à accepter les risques inhérents à la compétition ;
- de mettre en place des projets afin de canaliser les pulsions agressives et violentes de certains jeunes et de leur permettre un meilleur contrôle de soi ;
- de permettre aux jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » de mieux gérer des moments de crise et de tension ;
- de déterminer des mesures de prévention individuelles et collectives pour lutter contre la délinquance et la toxicomanie ;
- de créer le sentiment d'équipe et de confiance au sein des groupes de jeunes ;
- d'adopter des attitudes d'empathie et d'écoute envers les différents membres d'un groupe ;
- de stimuler chez les jeunes l'écoute mutuelle, la solidarité et la tolérance ;
- d'aider le groupe à s'organiser et à se structurer autour de projets constructifs et positifs ;
- de susciter au niveau local des relations et des interactions entre des groupes de jeunes distincts ;
- de stimuler la participation de chaque membre d'un groupe dans un projet collectif ;
- d'aider les jeunes à structurer leur organisation groupale dans la poursuite d'un projet ;
- de créer des conditions de coopération entre filles et garçons ;
- de contribuer à l'égalité des chances entre filles et garçons dans la participation à des projets collectifs ;
- de contribuer à l'intégration et à la participation sociales de tous les jeunes ;

DYNAMIQUE DE GROUPES, PREVENTION ET INTERVENTION SOCIALES

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 4.

- de contribuer à installer, à travers la pratique sportive, des liens sociaux et constructifs entre les jeunes et les autres générations ;
- de travailler en partenariat dans une équipe avec les intervenants socio-éducatifs et les responsables locaux ;
- de devenir un référent pour les jeunes et les familles issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité ».

DYNAMIQUE DE GROUPES, PREVENTION ET INTERVENTION SOCIALES

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 5-

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable, dans une situation précise d'animation sportive interculturelle de prévention, de dégager les actions de prévention et d'interventions sociales spécifiques à mettre en place et de justifier ses choix stratégiques, méthodologiques et instrumentaux.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la pertinence, de la clarté et de la précision de ses choix d'intervention, et de la qualité de son argumentation.

DYNAMIQUE DE GROUPES, PREVENTION ET INTERVENTION SOCIALES

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 6-

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert aura une expérience professionnelle de trois années minimum dans le secteur de l'animation et/ou de la formation de l'éducation interculturelle ; et en particulier, dans le domaine de la dynamique de groupes et de l'intervention sociale en faveur des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité ».

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis DOSSIER PEDAGOGIQUE UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
● (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dechevez Date et signature : (2) 31/08/99

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Communication et médiation interculturelles

CODE DE L'UF (3) 987034U11F1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4°) 903

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n°1 de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n°2 de ...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Reprise en annexe n°3 de ...1.... page(s) (2)

8. Programme du (des) chargé de cours : Repris en annexe n°4 de ...4.... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n°5 de ...1.... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n°6 de ...1.... page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 987034 UE1 F1	Code du domaine de formation : (4) 903

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 90 périodes

1. Dénomination du cours (2)	Classement du cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Identité culturelle et intégration des jeunes issus des migrations	**CT**	**B**	**26**
Communication interculturelle	**CT**	**B**	**26**
Médiation et négociation interculturelles	**CT**	**B**	**26**
2. Part d'autonomie		**P**	**12**
		Total des périodes	**90**

✓

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Roger MONNIER

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

Inspecteur 8/4/2000

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

16.02.2000

A. COLLINET
ADM PEDAG

Date : ..... Signature :

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

COMMUNICATION ET MEDIATION INTERCULTURELLES

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 1-

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) :

- de comprendre et de gérer la multiculturalité de groupes de jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » ;
- d'analyser le processus de socialisation et d'acculturation des jeunes et des familles issus des migrations ;
- de mettre en place des stratégies de médiation dans une perspective interculturelle ;
- de devenir un référent identitaire pour les jeunes et les familles au niveau local ;
- d'intégrer son travail dans une perspective interculturelle d'égalité des chances entre les filles et les garçons ;
- de mobiliser les jeunes sur des projets d'éducation citoyenne et interculturelle.

COMMUNICATION ET MEDIATION INTERCULTURELLES

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 2-

2. Capacités préalables requises.

2. Capacités préalables requises.

2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation , l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable :

- de présenter et d'appliquer, dans une situation d'animation sportive interculturelle de prévention déterminée, une grille d'observation intégrant les critères suivants :
  - la déontologie relative au métier d'animateur sportif interculturelle de prévention;
  - les aspects psychologiques et méthodologiques appliqués à l'animation sportive interculturelle de prévention ;
  - les techniques d'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents ;
  - les éléments de dynamique de groupes, de prévention et d'interventions sociales ;
  - les principes de la communication et la médiation interculturelles ;
  - les techniques et les méthodologies sportives appliquées à l'animation avec des jeunes ;
  - la conception, la gestion et l'évaluation de projets d'animation sportive interculturelle de prévention ;
  - la législation sociale et les institutions sociales relatives à la prévention et l'aide à la jeunesse.
- de présenter une synthèse des activités d'animation sportive interculturelle de prévention observées en fournissant, pour chacune d'elles, les informations pertinentes sur les objectifs, les méthodes, les outils utilisés, le lieu d'animation et ses caractéristiques, l'institution, les animateurs, les jeunes, le déroulement de l'activité et les résultats obtenus.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation :

- « Stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention ».

COMMUNICATION ET MEDIATION INTERCULTURELLES

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 3-

3. Constitution des groupes ou regroupement

L'approche active et participative de cette formation demande qu'il n'y ait pas plus de 25 étudiant(e)s par groupe.

Cette condition favorisera davantage l'articulation entre les séquences de formation individualisées et les moments de travaux collectifs.

COMMUNICATION ET MEDIATION INTERCULTURELLES

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 4-

4. Programme

4.1. Identité culturelle et intégration des jeunes issus des migrations

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant(e) sera capable :

- d'identifier les cadres de référence identitaires des sociétés occidentales modernes et des sociétés traditionnelles (valeurs, croyances, préjugés, aspirations,...) ;
- d'expliciter le processus de construction de l'image de soi ;
- d'effectuer une approche structurée de la problématique de l'intégration sociale appliquée aux migrations internationales ;
- de distinguer les conceptions normative et constructiviste de l'intégration sociale ;
- de décrire les processus migratoires marquants au niveau régional depuis la seconde guerre mondiale ;
- de situer l'immigration comme une perspective historique et globale ;
- de repérer et d'analyser ses propres systèmes de valeurs et représentations identitaires ;
- de se décentrer par rapport à sa propre culture et prendre conscience des différents facteurs qui constituent son identité ;
- de prendre en considération la coexistence chez les jeunes issus des migrations d'identifications ou d'adhésions contradictoires ;
- de tenir compte des états ambivalents et contradictoires dans le processus de construction identitaire des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » ;
- de repérer les représentations mutuelles que se font les jeunes des différentes identités culturelles ;
- d'aider les jeunes à donner une valeur à l'hétérogénéité culturelle ;
- de décrire le principe de crise d'identité et de déviance des jeunes immigrés ;
- de cerner le phénomène de conflit entre générations dans les familles belges et immigrées, entre les filles et les garçons ;
- d'aider les jeunes à maintenir le dialogue avec leurs familles et leur entourage ;
- d'analyser les stratégies de défense qu'adoptent les jeunes face aux expériences d'exclusion sociale et professionnelle, de stigmatisation et de rejet ;

- de déterminer chez les jeunes les zones conflictuelles et les sources de chocs culturels ;
- d'aider les jeunes à reconnaître leurs " racines culturelles " et à accepter leur différence identitaire ;
- de mettre en place des projets de revalorisation des identités culturelles individuelles et collectives ;
- de comprendre les relations entre les notions de " territoire-identité-altérité " ;
- de créer avec les jeunes les conditions de construction de références interculturelles ;
- de comprendre les difficultés spécifiques des parents immigrés, de les situer dans le projet migratoire et le processus d'acculturation.

4.2. Communication interculturelle

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant(e) sera capable :

- d'expliciter les concepts d'identité, de culture, de multiculturalité et d'interculturalité ;
- de décrire les composants fondamentaux d'un processus de communication ;
- de déterminer les conséquences possibles des chocs culturels chez les jeunes ;
- de repérer les difficultés affectives possibles des jeunes issus de familles immigrées dans le contexte des loisirs et de celui de la participation sociale ;
- de relever les stéréotypes culturels relatifs à la pratique des sports ;
- de prendre conscience de ses sentiments et de ses craintes face à la multiculturalité ;
- d'analyser ses propres systèmes de référence face à son appartenance pluriculturelle ;
- de définir son rôle dans une perspective de changement et de développement de la communication interculturelle ;
- de mettre en place des projets de communication interculturelle à travers la pratique des sports ;
- de mettre en place des activités et des projets sportifs et citoyens qui visent à promouvoir l'éducation à la diversité et l'égalité des chances entre les filles et les garçons ;
- de pratiquer l'écoute active des autres dans leurs dimensions multiculturelles ;
- d'encourager les jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » à avoir confiance dans le multiculturalisme ;
- d'interpréter et de réagir aux signes de violence liée à l'hétérogénéité culturelle des jeunes ;

- de prendre conscience du caractère dynamique de la culture ;
- de reconnaître un conflit et/ou un choc culturel dans une situation de jeu et d'activité sportive ;
- d'apprendre aux jeunes à intégrer de façon cohérente les systèmes de valeurs des autres dans leur propre système culturel ;
- de mobiliser les groupes de jeunes à rechercher l'intérêt commun dans une situation de communication ;
- d'aider les jeunes à dissiper les malentendus, les images et attitudes négatives vis à vis de l'hétérogénéité culturelle.

4.3. Médiation et négociation interculturelles

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant(e) sera capable :

- de déterminer les principes et les étapes de mise en place et de gestion de la médiation et de la négociation interculturelles ;
- de situer la médiation dans une perspective de développement de la communication interculturelle et de participation sociale des jeunes issus de milieux culturellement hétérogènes et socialement défavorisés ;
- de développer chez les jeunes des comportements et des attitudes favorisant la négociation ;
- de mettre en place les conditions matérielles, organisationnelles et stratégiques visant à créer un climat d'écoute, d'échange et de médiation ;
- d'identifier dans une situation donnée les sources et les manifestations de résistance et de blocage à la communication ;
- de situer la médiation dans des schémas dynamiques de la communication ;
- d'apprendre aux jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » à développer leurs propres capacités de médiation ;
- d'utiliser des outils d'analyse et de gestion de conflits culturels ;
- de se situer en tant qu'acteur social de changement ;
- de devenir un " référent-médiateur " auprès des jeunes, des familles, des autres intervenants socio-éducatifs et des responsables locaux ;
- de repérer dans une situation de communication donnée le verbal et le non-verbal, le dit et le non-dit, le situationnel et le symbolique ;

COMMUNICATION ET MEDIATION INTERCULTURELLES

Enseignement secondaire supérieur

- d'évaluer avec les jeunes l'adéquation des stratégies de médiation déployées.

COMMUNICATION ET MEDIATION INTERCULTURELLES

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 5-

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable, dans une situation d'animation sportive interculturelle de prévention donnée d'envisager et de situer ses interventions dans une perspective d'éducation, de communication et de médiation interculturelles. Il devra en outre argumenter ses choix d'action selon les principes axiologiques et méthodologiques acquis durant la formation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la clarté, de la précision et de la cohérence des propositions d'actions envisagées par l'étudiant(e) et de leurs justifications.

COMMUNICATION ET MEDIATION INTERCULTURELLES

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 6-

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert aura une expérience professionnelle de trois années minimum dans le secteur de l'animation et/ou de la formation de l'éducation interculturelle; et en particulier, dans le domaine de l'intervention sociale en faveur des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité ».

8848-09

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis DOSSIER PEDAGOGIQUE UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
● (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dechevez Date et signature : 31/08/99.... (2).....

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Secourisme et premiers soins

CODE DE L'UF (3) 800001 02 1 F1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4°) 801

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n°1 de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n°2 de ...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Reprise en annexe n°3 de ...1.... page(s) (2)

8. Programme du (des) chargé de cours : Repris en annexe n°4 de ...1.... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n°5 de ...1.... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n°6 de ...1.... page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 800001 U2 1 F1	Code du domaine de formation : (4) 903

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 20 périodes

1. Dénomination du cours (2)	Classement du cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Secourisme et premiers soins	CTPP	D	16
2. Part d'autonomie		P	4
		Total des périodes	20

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Avis favorable

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

28.02.2000

A. COLLINET
ADM PEDAG

Date : ..... Signature :

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

SECOURISME ET PREMIERS SOINS

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 1-

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e), dans une situation d'animation sportive interculturelle de prévention :

- d'apporter les premiers soins à une personne malade ou blessée en attendant sa prise en charge par des professionnels de la santé ;
- de discerner les situations bénignes, qui peuvent être gérées simplement, des situations à risque qui nécessitent l'alerte adéquate des services de secours ;
- d'acquérir les gestes essentiels indispensables pour préserver les chances de survie ou prévenir l'aggravation de la situation en attendant une prise en charge professionnelle ;
- d'identifier et de contacter les différents services de secours compétents suivant les situations.

SECOURISME ET PREMIERS SOINS

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 2-

2. Capacités préalables requises.

2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation , l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable :

- de présenter et d'appliquer, dans une situation d'animation sportive interculturelle de prévention déterminée, une grille d'observation intégrant les critères suivants :
  - la déontologie relative au métier d'animateur sportif interculturelle de prévention;
  - les aspects psychologiques et méthodologiques appliqués à l'animation sportive interculturelle de prévention ;
  - les techniques d'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents ;
  - les éléments de dynamique de groupes, de prévention et d'interventions sociales ;
  - les principes de la communication et la médiation interculturelles ;
  - les techniques et les méthodologies sportives appliquées à l'animation avec des jeunes ;
  - la conception, la gestion et l'évaluation de projets d'animation sportive interculturelle de prévention ;
  - la législation sociale et les institutions sociales relatives à la prévention et l'aide à la jeunesse.
- de présenter une synthèse des activités d'animation sportive interculturelle de prévention observées en fournissant, pour chacune d'elles, les informations pertinentes sur les objectifs, les méthodes, les outils utilisés, le lieu d'animation et ses caractéristiques, l'institution, les animateurs, les jeunes, le déroulement de l'activité et les résultats obtenus.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation :

- « Stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention ».

SECOURISME ET PREMIERS SOINS

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 3-

3. Constitution des groupes ou regroupement

L'approche active et participative de cette formation demande qu'il n'y ait pas plus de 25 étudiant(e)s par groupe.

Cette condition favorisera davantage l'articulation entre les séquences de formation individualisées et les moments de travaux collectifs.

SECOURISME ET PREMIERS SOINS

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 4-

4. Programme

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant(e) sera capable :

- d'évaluer calmement la gravité d'un accident, qu'il soit lié à la pratique sportive ou pas ;
- de prendre les mesures adéquates d'approche du lieu de l'accident et de déterminer si l'environnement est exempt de nouveaux risques ;
- d'effectuer les premiers soins de traitement des plaies afin d'éviter infection et hémorragie ;
- de déceler les signes d'aggravation ou de complication ;
- d'identifier le service de secours adéquat suivant la spécificité et la gravité de la situation ;
- de détecter les symptômes liés à un traumatisme des membres, de la face et du crâne ;
- de prendre toutes les précautions nécessaires à la manipulation des corps ;
- de distinguer les principaux traumatismes de l'appareil locomoteur comme la fracture, l'atteinte articulaire, la luxation, l'atteinte musculo-tendineuse et l'élongation ;
- de mettre en place les techniques d'immobilisation adéquates suivant les cas ;
- de poser une attelle de soutien et de placer un bandage en utilisant différents matériaux ;
- de proposer des actions de premiers soins visant à combattre la douleur ;
- de déterminer la gravité des brûlures et de réagir de façon efficace ;
- de prévenir les pathologies liées à l'atmosphère ambiante dues à la chaleur et au froid ;
- d'évaluer l'état d'urgence des situations de piqûres et de morsures animales ;
- de réduire les risques traumatiques en cas de crises épileptiques, de nerfs, d'hyperventilation, d'asthme et d'hypoglycémie ;
- de pratiquer la ventilation assistée en situation d'arrêt cardio-respiratoire et de réanimation .

SECOURISME ET PREMIERS SOINS

Enseignement secondaire supérieur

. -Annexe 5-

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable, dans une situation d'animation sportive interculturelle de prévention donnée, de prendre les mesures des premiers secours en cas d'urgence liée au sport. Placé dans une situation fictive d'accident ou de malaise d'un enfant ou d'un adolescent, il décrira précisément les attitudes et les comportements à adopter et les premiers soins à prodiguer.

Il déterminera également le service de secours adéquat à contacter suivant la spécificité et la gravité de la situation.

Il justifiera le bien fondé de ses décisions et précisera le sens de ses actions.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la précision, de la clarté et de la cohérence des informations proposées par l'étudiant(e).

SECOURISME ET PREMIERS SOINS

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 6-

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert aura une expérience professionnelle de trois années minimum dans le secteur de l'animation et/ou de la formation de secourisme.

9848-U10

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
● (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dechevez Date et signature : (2) 31/08/99

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Anatomie et physiologie appliquées à la pratique sportive

CODE DE L'UF (3) 9n33o1 U21 F1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4°) 304

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n°**1** de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n°**2** de ...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Reprise en annexe n°**3** de ...1.... page(s) (2)

8. Programme du (des) chargé de cours : Repris en annexe n°**4** de ...2.... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n°**5** de ...1.... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n°**6** de ...1.... page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 913301 021 F1	Code du domaine de formation : (4) 904

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 40 périodes

1. Dénomination du cours (2)	Classement du cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Anatomie et analyse du mouvement	CT	B	8
Physiologie et principes de l'entraînement	CT	B	8
2. Part d'autonomie		P	4
		Total des périodes	20

V

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

A. Favorable
Le 08.02.00
LAFROITE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

16.02.2000
A. COLLINET
ADM PEDAG

Date : ..... Signature :

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE APPLIQUEES A LA PRATIQUE SPORTIVE

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 1-

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) :

- d'acquérir les connaissances de base en matière d'anatomie et de physiologie musculaires sportives en vue de les utiliser dans la préparation et la mise en place d'activités d'animation sportive pour les enfants et les adolescents ;
- d'intégrer les principes mécaniques du mouvement adaptés aux différents sports ;
- d'appliquer les bases de la théorie de l'entraînement mettant en évidence les notions d'endurance, de résistance, de force et de surcharge ;
- d'envisager une progression dans les activités sportives à proposer qui respecte les principes de développement musculaire.

ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE APPLIQUEES A LA PRATIQUE SPORTIVE

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 2-

2. Capacités préalables requises.

2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation , l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable :

- de présenter et d'appliquer, dans une situation d'animation sportive interculturelle de prévention déterminée, une grille d'observation intégrant les critères suivants :
  - la déontologie relative au métier d'animateur sportif interculturelle de prévention;
  - les aspects psychologiques et méthodologiques appliqués à l'animation sportive interculturelle de prévention ;
  - les techniques d'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents ;
  - les éléments de dynamique de groupes, de prévention et d'interventions sociales ;
  - les principes de la communication et la médiation interculturelles ;
  - les techniques et les méthodologies sportives appliquées à l'animation avec des jeunes ;
  - la conception, la gestion et l'évaluation de projets d'animation sportive interculturelle de prévention ;
  - la législation sociale et les institutions sociales relatives à la prévention et l'aide à la jeunesse.
- de présenter une synthèse des activités d'animation sportive interculturelle de prévention observées en fournissant, pour chacune d'elles, les informations pertinentes sur les objectifs, les méthodes, les outils utilisés, le lieu d'animation et ses caractéristiques, l'institution, les animateurs, les jeunes, le déroulement de l'activité et les résultats obtenus.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation :

- « Stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention ».

ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE APPLIQUEES A LA PRATIQUE SPORTIVE

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 3-

3. Constitution des groupes ou regroupement

L'approche active et participative de cette formation demande qu'il n'y ait pas plus de 25 étudiant(e)s par groupe.

Cette condition favorisera davantage l'articulation entre les séquences de formation individualisées et les moments de travaux collectifs.

ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE APPLIQUEES A LA PRATIQUE SPORTIVE

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 4-

4. Programme

4.1 Anatomie et analyse du mouvement

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant(e) sera capable :

- d'identifier globalement les types d'articulation, d'os et de muscles qui interviennent dans les gestes sportifs de base ;
- de situer la position des muscles et les points d'insertion corporels ;
- d'établir les relations entre les propriétés des groupes musculaires, des articulations et les gestes sportifs ;
- de déterminer les structures des leviers corporels en relation avec les types de sports ;
- d'envisager de façon globale l'action des différents muscles qui interviennent dans les principaux mouvements ;
- d'intégrer dans les activités d'animation sportive les notions de force, de pesanteur, de centre de gravité, d'équilibre, de respiration et de levier ;
- d'imaginer des exercices sportifs individuels et collectifs à proposer aux enfants et adolescents qui visent le développement musculaire adapté aux sports concernés ;
- d'évaluer la pertinence d'activités et d'exercices sportifs suivant les objectifs poursuivis et les spécificités des sports choisis ;
- d'adapter le programme des activités sportives à proposer suivant les stades de développement psychomoteur des enfants et des adolescents ;
- d'amener les enfants et les adolescents à respecter leur corps et celui des autres dans la pratique sportive.

ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE APPLIQUEES A LA PRATIQUE SPORTIVE

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 4-

4.2 Physiologie et principes de l'entraînement

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant(e) sera capable :

- de déterminer de façon globale les différents systèmes physiologiques intervenant dans l'exercice d'un sport ;
- d'établir les besoins de chaque système physiologique suivant les spécificités des sports concernés ;
- d'identifier les systèmes de contrôle et de régulation des systèmes physiologiques afin d'en tenir compte dans l'élaboration et la mise en place d'activités sportives avec des enfants et des adolescents ;
- de décrire les éléments physiologiques clés d'une séance d'entraînement en fonction des sports concernés ;
- d'utiliser les notions d'endurance, de résistance, de force, de souplesse, de vitesse, d'effort et de surcharge dans l'élaboration d'exercices à proposer aux enfants et aux adolescents ;
- d'amener les enfants et les adolescents à respecter leur corps et celui des autres dans la pratique sportive.

ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE APPLIQUEES A LA PRATIQUE SPORTIVE

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 5-

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable, dans une situation d'animation sportive interculturelle de prévention donnée, d'utiliser les connaissances de base en matière d'anatomie et de physiologie musculaires et sportives pour proposer des activités d'animation adéquates et pertinentes.

Il devra s'assurer que les activités qu'il propose respectent le développement physique et psychomoteur des enfants et des adolescents concernés et soient en relation avec les spécificités des mouvements et d'entraînement des sports concernés.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la clarté, de la cohérence et de la précision des propositions d'activités faites par l'étudiant(e) et de leurs justifications.

ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE APPLIQUEES A LA PRATIQUE SPORTIVE

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 6-

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert aura une expérience professionnelle de trois années minimum dans le secteur de l'animation sportive et/ou interculturelle de prévention.
Il aura en outre un titre de moniteur, d'initiateur ou de formateur sportif reconnu par les fédérations sportives.

8848-U11

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
● (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dechevez Date et signature : (2) 31/08/99

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Techniques et méthodologies sportives appliquées à l'animation avec des jeunes

CODE DE L'UF (3) 91000121F1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4°) 903

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n°1 de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n°2 de ...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Reprise en annexe n°3 de ...1.... page(s) (2)

8. Programme du (des) chargé de cours : Repris en annexe n°4 de ...3.... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n°5 de ...1.... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n°6 de ...1.... page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 92000202 1 F1	Code du domaine de formation : (4) 903

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 320 périodes

1. Dénomination du cours (2)	Classement du cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Techniques de sports d'équipe et de dépassement	**CT**	**B**	**180**
Méthodologies sportives appliquées à l'animation avec des jeunes	**CT**	**F**	**110**
2. Part d'autonomie		**P**	**30**
		Total des périodes	**320**

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

accord
P. Lioucid
8-II-2000

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

16.02.2000
A. COLLINET
ADM. PEDAG

Date : ..... Signature :

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

TECHNIQUES ET METHODOLOGIES SPORTIVES APPLIQUEES A L'ANIMATION AVEC DES JEUNES

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 1-

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) :

- de concevoir, de mettre en place et d'évaluer des activités et des projets sportifs diversifiés visant l'émancipation et la participation sociales des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » ;
- d'initier les jeunes à la pratique de sports "aventure" et d'équipe dans les conditions de discipline sportive, d'hygiène et de sécurité acceptables par les Fédérations sportives ;
- de promouvoir au niveau des quartiers la pratique des sports "aventure" et d'équipe en tant qu'outils d'intervention sociale favorisant :
  - le développement citoyen et la prévention des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité »,
  - la valorisation et l'insertion sociales, la (re)socialisation et l'égalité des chances,
  - la communication et la coopération interculturelles entre les jeunes,
  - l'intégration des jeunes en situation d'exclusion.

TECHNIQUES ET METHODOLOGIES SPORTIVES APPLIQUEES A L'ANIMATION AVEC DES JEUNES

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 2-

2. Capacités préalables requises.

2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation , l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable :

- de présenter et d'appliquer, dans une situation d'animation sportive interculturelle de prévention déterminée, une grille d'observation intégrant les critères suivants :
  - la déontologie relative au métier d'animateur sportif interculturelle de prévention;
  - les aspects psychologiques et méthodologiques appliqués à l'animation sportive interculturelle de prévention ;
  - les techniques d'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents ;
  - les éléments de dynamique de groupes, de prévention et d'interventions sociales ;
  - les principes de la communication et la médiation interculturelles ;
  - les techniques et les méthodologies sportives appliquées à l'animation avec des jeunes ;
  - la conception, la gestion et l'évaluation de projets d'animation sportive interculturelle de prévention ;
  - la législation sociale et les institutions sociales relatives à la prévention et l'aide à la jeunesse.
- de présenter une synthèse des activités d'animation sportive interculturelle de prévention observées en fournissant, pour chacune d'elles, les informations pertinentes sur les objectifs, les méthodes, les outils utilisés, le lieu d'animation et ses caractéristiques, l'institution, les animateurs, les jeunes, le déroulement de l'activité et les résultats obtenus.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation :

- « Stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention ».

TECHNIQUES ET METHODOLOGIES SPORTIVES APPLIQUEES A L'ANIMATION AVEC DES JEUNES

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 3-

3. Constitution des groupes ou regroupement

L'approche active et participative de cette formation demande qu'il n'y ait pas plus de 25 étudiant(e)s par groupe.

Cette condition favorisera davantage l'articulation entre les séquences de formation individualisées et les moments de travaux collectifs.

TECHNIQUES ET METHODOLOGIES SPORTIVES APPLIQUEES A L'ANIMATION AVEC DES JEUNES

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 4-

4. Programme

4.1. Techniques de sports "aventure" et d'équipe

Au terme de l'unité de formation, et en fonction des sports "aventure" et d'équipe" sélectionnés pour la formation, l'étudiant(e) sera capable :

- d'acquérir une maîtrise physique et mentale nécessaires à la pratique des sports sélectionnés ;
- d'appliquer les règles et les conditions pratiques d'exercice des sports concernés admises par les Fédérations sportives ;
- de créer les conditions organisationnelles et relationnelles d'entraînement spécifiques aux sports concernés ;
- d'informer les jeunes sur les possibilités locales d'activités sportives ;
- de faire respecter les règles de jeu et de sécurité appropriées;
- de varier l'offre des activités sportives en vue de développer chez les jeunes l'endurance, la résistance, l'assouplissement, la dextérité, la coordination, la perception et la maîtrise de l'espace, l'équilibre et l'imagination, le fair-play, le sens tactique, l'anticipation;
- d'évaluer la qualité de ses interventions d'animation sportive interculturelle auprès des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité ;
- de prendre en considération les composantes anatomiques et physiologiques spécifiques aux sports concernés ;
- d'assurer le rôle d'entraîneur et d'arbitre pour ensuite préparer les jeunes à assurer ces fonctions ;
- de mettre en place des jeux de compétition et de coopération ;
- d'utiliser les techniques de relaxation, de massage, d'étirement et de réchauffement adaptées aux sports concernés ;

- d'élaborer des séances d'entraînement individuelles et collectives adaptées suivant l'âge et le niveau de maîtrise des jeunes ;
- de décrire les systèmes de repères sensori-moteurs qui permettent de produire, de contrôler et de guider les gestes sportifs adaptés et de se constituer une représentation adéquate du schéma corporel ;
- de tenir compte du développement psychomoteur et des périodes critiques d'apprentissage où une acquisition sportive déterminée peut être réalisée ;
- de situer les limites physiques et psychiques relatives aux sports concernés ;
- d'intégrer la polyvalence dans l'occupation et la répartition des rôles ;
- d'utiliser les techniques de motivation pour amener des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » à la pratique sportive;
- d'envisager différentes modalités d'aménagement de l'espace urbain en vue de favoriser le développement des pratiques sportives.

4.2. Méthodologies sportives appliquées à l'animation interculturelle de prévention avec des enfants et des adolescents

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant(e) sera capable :

- de définir les objectifs, la méthodologie et les techniques d'une activité d'animation sportive interculturelle de prévention déterminée ;
- d'utiliser l'animation sportive comme outil de développement individuel et collectif, d'épanouissement personnel et communautaire;
- d'exploiter les activités sportives dans une perspective d'échange et de communication interculturelle et intergénérationnelle;
- de proposer aux des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » des projets sportifs favorisant la coopération et la solidarité, la découverte du milieu ;
- de contribuer à supprimer les discriminations, les clivages sociaux et culturels liés à la pratique sportive et permettre aux enfants et aux adolescents de vivre de nouvelles expériences sportives ;

TECHNIQUES ET METHODOLOGIES SPORTIVES APPLIQUEES A L'ANIMATION AVEC DES JEUNES

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 4-

- de permettre, par le sport, aux jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » de réorganiser, de stabiliser et d'améliorer la confiance en soi, le respect et l'estime de soi et des autres ;
- de sensibiliser les jeunes à considérer la compétition comme un outil de dépassement et d'épanouissement personnel et collectif ;
- de guider les jeunes dans leurs apprentissages ;
- de faciliter, par la pratique sportive, l'intégration sociale des enfants et des adolescents en situation d'exclusion sociale et professionnelle ;
- de mobiliser et de motiver, à travers les sports, les jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » à poursuivre des projets citoyens ;
- de favoriser à la fois les initiatives individuelles et les jeux collectifs ;
- de promouvoir à travers la pratique des sports l'égalité des chances entre les filles et les garçons ;
- d'apprendre aux jeunes à contrôler leur tonus et à se décentrer, c'est-à-dire de pouvoir se mettre à la place de l'autre afin de comprendre ses intentions et anticiper les stratégies de jeu ;
- de favoriser chez les jeunes la polyvalence dans l'occupation et la répartition des rôles ;
- d'utiliser et de valoriser les potentialités de jeu déjà existantes chez les jeunes ;
- de permettre aux jeunes initiés de se perfectionner aux niveaux technique et tactique ;
- de permettre aux jeunes de structurer un espace pour en faire une aire de jeu ;
- d'amener les jeunes à être à l'écoute de leurs sensations kinesthésiques et proprioceptives et de respecter leur santé mentale et physique ;
- de préparer les jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » à devenir autonomes dans une situation de découverte et d'orientation dans un milieu inhabituel.

TECHNIQUES ET METHODOLOGIES SPORTIVES APPLIQUEES A L'ANIMATION AVEC DES JEUNES

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 5-

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable dans une situation précise d'animation sportive interculturelle de prévention :

- de concevoir des activités comportant un ensemble diversifié et structuré de techniques et d'exercices sportifs adaptés aux caractéristiques des enfants et des adolescents et du lieu d'animation ;
- d'organiser les activités dans leur intégralité (organisation spatiale et temporelle, matérielle, communicationnelle) ;
- d'intégrer ces activités dans une perspective d'éducation interculturelle et de prévention;
- de dégager les valeurs, les objectifs, les méthodologies, les techniques et les outils spécifiques mis en œuvre ;
- de formaliser et de justifier ses choix d'activités suivant les principes axiologiques, méthodologiques et déontologiques de la formation et du métier ;
- d'évaluer la qualité de ses activités d'animation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de l'originalité, de la clarté et de la précision de conception, de réalisation et d'évaluation de l'animation,
- de la cohérence des justifications proposées,
- de l'attention apportée à la diversité et la variété des techniques et des outils utilisés,
- de l'adéquation des techniques et des outils utilisés aux caractéristiques des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité ».

TECHNIQUES ET METHODOLOGIES SPORTIVES APPLIQUEES A L'ANIMATION AVEC DES JEUNES

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 6-

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert aura une expérience professionnelle de trois années minimum dans le secteur de l'animation sportive et/ou interculturelle de prévention,; et en particulier dans le domaine de l'animation en faveur des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité ».

Il aura en outre un titre de moniteur, d'initiateur ou de formateur sportif reconnu par les fédérations sportives.

8848 - U12

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
● (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dechevez Date et signature : (2) 31 AOUT 1999

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
Conception, gestion et évaluation de projets appliqués à l'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents

CODE DE L'UF (3) 98703 2 U 2 1 F1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4°) 903

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n°3 de ...1.... page(s) (2)

8. Programme du (des) chargé de cours : Repris en annexe n°4 de ...2... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n°5 de ...1.... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n°6 de ...1.... page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 38703L UC1 F1	Code du domaine de formation : (4) 303

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 60 périodes

1. Dénomination du cours (2)	Classement du cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Conception, gestion et évaluation de projets d'animation	**CT**	**B**	**45**
Méthodologie de projets appliquée à l'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents	**CT**	**F**	**30**
2. Part d'autonomie		**P**	**15**
		Total des périodes	**90**

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Roger MONNIER

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

8/4/00

Inspecteur

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

16.02.2000

A. COLLINET
ADM PEDAS

Date : ..... Signature :

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Conception, gestion et évaluation de projets appliqués à l'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 1 -

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à :

- développer chez l'étudiant(e) les compétences nécessaires à la gestion spatiale, temporelle, matérielle, communicationnelle dans la conception, la mise en place et l'évaluation d'un projet d'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents.

Conception, gestion et évaluation de projets appliqués à l'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 2 -

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation , l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable :

- de présenter et d'appliquer, dans une situation d'animation sportive interculturelle de prévention déterminée, une grille d'observation intégrant les critères suivants :
  - la déontologie relative au métier d'animateur sportif interculturelle de prévention;
  - les aspects psychologiques et méthodologiques appliqués à l'animation sportive interculturelle de prévention ;
  - les techniques d'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents ;
  - les éléments de dynamique de groupes, de prévention et d'interventions sociales ;
  - les principes de la communication et la médiation interculturelles ;
  - les techniques et les méthodologies sportives appliquées à l'animation avec des jeunes ;
  - la conception, la gestion et l'évaluation de projets d'animation sportive interculturelle de prévention ;
  - la législation sociale et les institutions sociales relatives à la prévention et l'aide à la jeunesse.
- de présenter une synthèse des activités d'animation sportive interculturelle de prévention observées en fournissant, pour chacune d'elles, les informations pertinentes sur les objectifs, les méthodes, les outils utilisés, le lieu d'animation et ses caractéristiques, l'institution, les animateurs, les jeunes, le déroulement de l'activité et les résultats obtenus.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation :

- « Stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention ».

Conception, gestion et évaluation de projets appliqués à l'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 3 -

3. Constitution des groupes ou regroupement

Il est recommandé de ne pas dépasser 25 étudiants par groupe.

Conception, gestion et évaluation de projets appliqués à l'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4. Programme

4.1 Conception , gestion et évaluation de projets d'animation

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant(e) sera capable :

- de déterminer et décrire les différents éléments constitutifs des étapes d'élaboration d'un projet d'animation ;
- d'adopter une vision systémique et stratégique d'élaboration et de réalisation d'un projet d'animation ;
- d'utiliser des stratégies et des outils diversifiés d'identification et d'analyse des besoins, des ressources et des contraintes d'un projet d'animation ;
- de formaliser les étapes d'élaboration et de réalisation d'un projet d'animation en un cahier des charges structuré ;
- de construire une planification structurée d'un projet d'animation ;
- de déterminer les variables changeables dans la réalisation d'un projet d'animation déterminé ;
- d'imaginer des stratégies de gestion de l'imprévu dans le fonctionnement d'un projet d'animation ;
- d'utiliser des stratégies et des outils d'évaluation formative et sommative du projet au niveau des processus et des résultats ;
- d'évaluer la faisabilité, la pertinence , l'efficience et l'adaptabilité d'un projet d'animation ;
- de mettre en place des stratégies et des outils diversifiés de recherche d'information en utilisant les ressources disponibles d'un environnement ;
- d'inventorier et de mettre en place les conditions matérielles nécessaires à la réalisation du projet ;
- de mettre en oeuvre des stratégies de recherche de ressources nécessaires à la réalisation du projet ;
- d'établir une prévision financière d'un projet ;

Conception, gestion et évaluation de projets appliqués à l'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- d'utiliser des stratégies et des outils diversifiés de communication interne et externe dans le cadre de la conception et la mise en place d'un projet d'animation ;
- de rédiger un dossier administratif, financier, culturel et pédagogique visant à décrire et informer sur le projet.

4.2 Méthodologie de projets appliquée à l'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents

Dans le cadre d'une animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents, l'étudiant(e) sera capable :

- de placer les enfants et les adolescents en situation de projet ;
- de sensibiliser les enfants et les adolescents à adopter une démarche systémique, stratégique et opérationnelle dans la conception, la réalisation et l'évaluation d'un projet;
- d'établir, de façon structurée, avec les enfants et les adolescents les étapes de construction, de gestion, de planification et d'évaluation d'un projet ;
- d'inventorier, de traduire puis d'organiser les informations avec les enfants et les adolescents afin de les utiliser dans la conception et la gestion d'un projet ;
- d'utiliser, avec les enfants et les adolescents, les outils et les stratégies nécessaires à l'évaluation des résultats obtenus au cours et à la fin du projet ;
- d'organiser avec les enfants et les adolescents les différentes animations dans l'espace avec un souci d'efficacité, de qualité et de sécurité ;
- d'aider les enfants et les adolescents à rédiger leur projet et à formaliser leurs stratégies de communication interne et externe dans le cadre d'un projet ;
- de mettre en place avec les enfants et les adolescents des stratégies diversifiées de recherche de partenaires au service du projet ;
- de planifier avec les enfants et les adolescents les différentes étapes du projet avec un souci d'efficacité, d'efficience et de qualité ;
- d'aider les enfants et les adolescents à estimer le temps nécessaire à la réalisation d'un projet ;
- d'impliquer les enfants et les adolescents dans l'analyse des besoins, des ressources et des contraintes d'un projet donné ;
- évaluer avec les enfants et les adolescents l'adéquation du matériel nécessaire au projet avec les ressources disponibles .

Conception, gestion et évaluation de projets appliqués à l'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 5 -

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable, dans une situation d'animation sportive interculturelle de prévention donnée pour les enfants et les adolescents, de concevoir, de gérer et d'évaluer un projet sous toutes ses facettes, de le structurer en un cahier des charges opérationnel et planifié.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la clarté, de la précision et de la pertinence de conception et de réalisation du projet par l'étudiant(e), ainsi qu'à sa capacité de conceptualisation.

Conception, gestion et évaluation de projets appliqués à l'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 6 -

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert aura une expérience professionnelle de trois années minimum dans le secteur de l'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et/ou les adolescents ; et plus particulièrement dans le domaine de la gestion de projets.

8848 - U13

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
● (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dechevez Date et signature : (2) 31/08/99

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Législation sociale et institutions sociales relatives à la prévention et l'aide à la jeunesse

CODE DE L'UF (3) 71340902 1F1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4°) 703

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n°1 de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n°2 de ...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur

Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Reprise en annexe n°3 de ...1.... page(s) (2)

8. Programme du (des) chargé de cours : Repris en annexe n°4 de ...1.... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n°5 de ...1.... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n°6 de ...1.... page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 713409U21F1	Code du domaine de formation : (4) 703

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 20 périodes

1. Dénomination du cours (2)	Classement du cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Législation sociale et institutions sociales relatives à la prévention et l'aide à la jeunesse	**CT**	**B**	**16**
2. Part d'autonomie		**P**	**4**
		Total des périodes	**20**

V

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Accord
8.11.2000

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

16.02.2000
A. COLLINET
ADM SEDAC

Date : ..... Signature :

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

LEGISLATION SOCIALE ET INSITUTIONS SOCIALES RELATIVES A LA PREVENTION ET L'AIDE A LA JEUNESSE

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 1-

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) :

- d'acquérir les connaissances de base en matière de législation sociale et d'institutions sociales relatives à la prévention et l'aide à la jeunesse, la médiation et l'éducation interculturelles;
- de pouvoir les utiliser dans le cadre de sa future fonction professionnelle afin:
  - de mieux situer son rôle et ses missions selon les institutions;
  - d'informer, en cas de demande, les jeunes en vue d'une orientation éventuelle vers un organisme compétent.

LEGISLATION SOCIALE ET INSITUTIONS SOCIALES RELATIVES A LA PREVENTION ET L'AIDE A LA JEUNESSE

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 2-

2. Capacités préalables requises.

2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation , l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable :

- de présenter et d'appliquer, dans une situation d'animation sportive interculturelle de prévention déterminée, une grille d'observation intégrant les critères suivants :
  - la déontologie relative au métier d'animateur sportif interculturelle de prévention;
  - les aspects psychologiques et méthodologiques appliqués à l'animation sportive interculturelle de prévention ;
  - les techniques d'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents ;
  - les éléments de dynamique de groupes, de prévention et d'interventions sociales ;
  - les principes de la communication et la médiation interculturelles ;
  - les techniques et les méthodologies sportives appliquées à l'animation avec des jeunes ;
  - la conception, la gestion et l'évaluation de projets d'animation sportive interculturelle de prévention ;
  - la législation sociale et les institutions sociales relatives à la prévention et l'aide à la jeunesse.
- de présenter une synthèse des activités d'animation sportive interculturelle de prévention observées en fournissant, pour chacune d'elles, les informations pertinentes sur les objectifs, les méthodes, les outils utilisés, le lieu d'animation et ses caractéristiques, l'institution, les animateurs, les jeunes, le déroulement de l'activité et les résultats obtenus.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation :

- « Stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention ».

LEGISLATION SOCIALE ET INSITUTIONS SOCIALES RELATIVES A LA PREVENTION ET L'AIDE A LA JEUNESSE

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 3-

3. Constitution des groupes ou regroupement

L'approche active et participative de cette formation demande qu'il n'y ait pas plus de 25 étudiant(e)s par groupe.

Cette condition favorisera davantage l'articulation entre les séquences de formation individualisées et les moments de travaux collectifs.

LEGISLATION SOCIALE ET INSITUTIONS SOCIALES RELATIVES A LA PREVENTION ET L'AIDE A LA JEUNESSE

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 4-

4. Programme

4.1 Législation sociale

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant(e) sera capable :

- de distinguer les notions de droit et de loi;
- de définir les concepts d'aide à la jeunesse et de prévention;
- de présenter, de façon globale, les droits des jeunes;
- de décrire, de façon globale, les orientations actuelles en Belgique et en Europe en matière de prévention et d'aide à la jeunesse et d'éducation interculturelle.

4.2 Institutions sociales

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant(e) sera capable :

- de présenter globalement le fonctionnement et le cadre institutionnel des structures qui ont dans leurs missions l'animation, l' aide et la prévention de la jeunesse, la médiation et l'éducation interculturelles;
- d'informer, en cas de demande, les jeunes vers le service adéquat lorsque se présente un besoin d'aide, de prévention ou de soutien.

LEGISLATION SOCIALE ET INSITUTIONS SOCIALES RELATIVES A LA PREVENTION ET L'AIDE A LA JEUNESSE

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 5-

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable, dans une situation d'animation sportive interculturelle de prévention donnée :

- de présenter, de façon générale, le cadre institutionnel et légal de la structure concernée ;
- de situer cette animation dans le cadre des orientations actuelles en matière de prévention et d'aide à la jeunesse et d'éducation interculturelle.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la clarté, de la précision et de la pertinence des informations fournies par l'étudiant(e).

LEGISLATION SOCIALE ET INSITUTIONS SOCIALES RELATIVES A LA PREVENTION ET L'AIDE A LA JEUNESSE

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 6-

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert aura une expérience professionnelle de trois années minimum dans le secteur de l'animation sportive et/ou interculturelle de prévention ; et en particulier dans le domaine de la législation sociale et des institutions sociales.

9848-U1

1.3.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION STAGE**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
● (1) Libre non confessionnel



Identité du responsable pour le réseau : (2) ..Yves Dechevez Date et signature (2) :....31/08/99..

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Stage participatif d'animateur sportif interculturel de prévention

CODE DE L'U.F. (3) 987037U21F1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 903

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de ....1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur

Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de **1** page(s) (2)

8. Programme :

8.1. Etudiant Repris en annexe n° **4** de **...2....** page(s) (2)
8.2. Chargé de cours

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de ....1... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de .....1.. page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) 9870370121F1	Code du domaine de formation : (4) 903

11. Horaire minimum de l'unité de formation : **Code U**

11.1. Etudiant : (2) .....**150 p**..... périodes Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement du stage :

Classement du cours (2)	**Code U** (2)	**Nombre de périodes** ~~- par étudiant~~ - par groupe d'étudiants (1) (2)
CT	**I**	**40**

V

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

---

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Roger MONNIER

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Inspecteur 8/4/2000

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

16.02.2000

Date : ..... Signature : A. COLLINET ADM DEDAC

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Stage participatif d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 1 -

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Par une mise en situation professionnelle, l'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) :

- d'appliquer les notions et principes acquis au cours de la formation et de confronter la pratique à la théorie ;
- de développer ses facultés d'adaptation en situation de coanimation d'activités sportives interculturelles de prévention en faveur des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » et en se basant sur l'évaluation permanente de ses actions et du réajustement des comportements ;
- de s'exercer à la fonction d'animateur sportif interculturel de prévention en respectant les règles de la profession et en se situant au sein de l'équipe de l'organisme d'accueil.

Stage participatif d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 2 -

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation , l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable :

- de présenter et d'appliquer, dans une situation d'animation sportive interculturelle de prévention déterminée, une grille d'observation intégrant les critères suivants :
  - la déontologie relative au métier d'animateur sportif interculturelle de prévention;
  - les aspects psychologiques et méthodologiques appliqués à l'animation sportive interculturelle de prévention ;
  - les techniques d'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents ;
  - les éléments de dynamique de groupes, de prévention et d'interventions sociales ;
  - les principes de la communication et la médiation interculturelles ;
  - les techniques et les méthodologies sportives appliquées à l'animation avec des jeunes ;
  - la conception, la gestion et l'évaluation de projets d'animation sportive interculturelle de prévention ;
  - la législation sociale et les institutions sociales relatives à la prévention et l'aide à la jeunesse.
- de présenter une synthèse des activités d'animation sportive interculturelle de prévention observées en fournissant, pour chacune d'elles, les informations pertinentes sur les objectifs, les méthodes, les outils utilisés, le lieu d'animation et ses caractéristiques, l'institution, les animateurs, les jeunes, le déroulement de l'activité et les résultats obtenus.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation :

- « Stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention ».

Stage participatif d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 3 -

3. Constitution des groupes et regroupement

Sans objet.

Stage participatif d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4. Programme

4.1. Programme pour l'étudiant

Dans le cadre du stage participatif d'animateur sportif interculturel de prévention, l'étudiant(e) sera capable :

- d'expliciter le projet global de l'organisme d'accueil et en particulier les projets concernant l'éducation interculturelle et la prévention en faveur des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » ;
- de s'intégrer dans le projet d'établissement de l'organisme d'accueil en y occupant une place d'acteur responsable ;
- d'établir une relation professionnelle avec l'équipe des animateurs et les partenaires de l'organisme d'accueil ;
- de collaborer aux animations sportives interculturelles de prévention en faveur des enfants et des adolescents en respectant les critères axiologiques et méthodologiques acquis et ceux de l'organisme d'accueil ;
- d'élaborer un projet d'animation en collaboration avec un animateur de l'organisme d'accueil en précisant les objectifs et la méthodologie poursuivis ;
- de sélectionner avec un animateur de l'organisme d'accueil les moyens et les techniques d'animation suivant les particularités du groupe de jeunes et les ressources disponibles ;
- de planifier, en collaboration avec un animateur de l'organisme d'accueil, dans le temps et dans l'espace, des séquences d'activités d'animation sportive interculturelle de prévention poursuivant les mêmes objectifs ou des objectifs distincts et complémentaires ;
- d'intervenir dans les réunions d'équipe de l'organisme d'accueil en respectant les limites de sa fonction ;
- d'évaluer avec les animateurs de l'organisme d'accueil les actions d'animation mises en place et concernant l'éducation sportive, la communication interculturelle et la prévention en faveur des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » ;
- d'envisager avec l'équipe des pistes diversifiées de remédiation et de changement des activités d'animation ;
- de mener avec l'équipe de l'organisme d'accueil un projet à son aboutissement.

Stage participatif d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4.2. Programme pour le chargé de cours

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- de préparer le contrat de stage entre les trois parties concernées (stagiaire, institution d'accueil, établissement d'enseignement de promotion sociale) ;
- de veiller à organiser les stages de telle façon que les stagiaires puissent participer à la fois à des activités d'animation concernant l'éducation sportive, la communication interculturelle et la prévention des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » ;
- d'assurer le suivi des stages et les contacts avec les organismes d'accueil ;
- de superviser et d'apprécier l'évolution des stagiaires pendant les périodes d'encadrement individuel et/ou collectif :
  - en les aidant à analyser les activités d'animation proposées par l'organisme d'accueil,
  - en les amenant à prévoir des situations-problèmes et à envisager des solutions de remédiation,
  - en les stimulant à participer à des situations diversifiées d'animation concernant l'éducation sportive, la communication interculturelle et la prévention en faveur des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité »,
  - en menant avec eux une réflexion sur les axes prioritaires et les grilles d'action possibles avec des enfants et des adolescents,
  - en les aidant à relater avec clarté et précision les faits et expériences d'animation vécues,
  - en leur proposant des grilles d'autoévaluation formative ;
- de mettre en place une procédure d'évaluation en cohérence avec les capacités terminales.

Stage participatif d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 5 -

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable dans un rapport écrit circonstancié qu'il fournira à l'issue de l'unité de formation :

- de présenter une analyse des activités d'animation sportive interculturelle de prévention auxquelles il aura participé en fournissant, pour chacune d'elles, les informations pertinentes sur les objectifs, les méthodes, les outils utilisés, le lieu d'animation et ses caractéristiques, les animateurs, les jeunes, le déroulement de l'activité et les résultats obtenus auprès des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » ;
- d'analyser les facteurs d'intégration et de participation dans une équipe d'animation ;
- d'évaluer ses actions de participation aux activités d'animation de l'organisme d'accueil ;
- de proposer des pistes de remédiation, de développement et de transférabilité des activités auxquelles il aura participé.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la qualité et la précision d'analyse des expériences de participation vécues,
- la capacité d'évaluer ses propres actions de participation,
- la clarté, la structuration et la pertinence du rapport écrit.

Stage participatif d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 6 -

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert aura une expérience professionnelle de trois années minimum dans le secteur de l'animation sportive et/ou de l'éducation interculturelle; et en particulier, dans le domaine de l'intervention sociale en faveur des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité ».

2848-U15

1.3.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION STAGE**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
● (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) ....Yves Dechevez..... Date et signature (2): 31/08/99...

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Stage à responsabilité d'animateur sportif interculturel de prévention

CODE DE L'U.F. (3) 9870380U1FN	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 903

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ....1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur

Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme :

8.1. Etudiant Repris en annexe n° 4 de ...2.... page(s) (2)
8.2. Chargé de cours

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ....1... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de .....1.. page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) 9870380121F1	Code du domaine de formation : (4) 903

11. Horaire minimum de l'unité de formation : **Code U**

11.1. Etudiant : (2) .....**200 p**..... périodes Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement du stage :

Classement du cours (2)	**Code U** (2)	**Nombre de périodes** ~~- par étudiant~~ - par groupe d'étudiants (1) (2)
CT	**I**	**40**

V

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

---

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Roger MONNIER

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Inspecteur 8/4/2000

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

16.02.2000

Date : ..... Signature : A. COLLINET ADM PEDAG

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Stage à responsabilité d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignements secondaire supérieur

- Annexe 1 -

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Par une mise en situation professionnelle d'animation, l'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) :

- de concevoir, de mettre en place et de gérer en toute responsabilité des activités et des projets personnels d'animation sportive interculturelle de prévention en faveur des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » et en respectant les principes axiologiques, méthodologiques et déontologiques acquis au cours de la formation ;
- de développer ses facultés de créativité et d'adaptation en se basant sur l'évaluation permanente de ses actions et le réajustement de ses comportements ;
- de s'exercer à la fonction d'animateur sportif interculturel de prévention en se situant au sein d'une équipe et d'une structure d'animation.

Stage à responsabilité d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignements secondaire supérieur

- Annexe 2 -

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation, l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable :

- de présenter, dans un rapport écrit, une analyse d'activités d'animation sportive interculturelle de prévention auxquelles il aura préalablement participé en fournissant, pour chacune d'elles, les informations pertinentes sur les objectifs, les méthodes, les outils utilisés, le lieu d'animation et ses caractéristiques, les animateurs, l'institution, les jeunes, le déroulement de l'activité et les résultats obtenus ;
- d'analyser les facteurs d'intégration et de participation dans une équipe d'animation ;
- d'évaluer ses actions de participation aux activités d'animation de l'organisme d'accueil ;
- de proposer des pistes de remédiation, de développement et de transférabilité des activités auxquelles il aura participé.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unités de formation :

« Stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention ».

Stage à responsabilité d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignements secondaire supérieur

- Annexe 3 -

3. Constitution des groupes et regroupement

Sans objet.

Stage à responsabilité d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignements secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4. Programme

4.1. Programme de l'étudiant

Dans le cadre du stage à responsabilité d'animation sportive interculturelle de prévention, l'étudiant(e) sera capable :

- d'expliciter le projet global de l'organisme d'accueil dans lequel il effectue son stage dans ses dimensions philosophiques et sociales par l'observation du fonctionnement et l'analyse de documents écrits ;
- d'analyser et de synthétiser les orientations des projets d'éducation sportive, de communication interculturelle et de prévention en faveur des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » ;
- d'établir une relation professionnelle avec l'équipe des animateurs de l'organisme d'accueil et les enfants et les adolescents individuellement et collectivement ;
- d'organiser et de gérer des animations sportives interculturelles de prévention selon les critères axiologiques, méthodologiques et déontologiques acquis et en relation avec l'équipe ;
- d'élaborer et de mettre en place des activités et des projets personnels d'animation sportive interculturelle de prévention en précisant les buts poursuivis en fonction des jeunes, de la philosophie, de la pédagogie de l'organisme d'accueil et des principes méthodologiques, axiologiques et déontologiques acquis ;
- de sélectionner les moyens et techniques d'animation sportive interculturelle de prévention adéquats en fonction des spécificités des groupes des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » et des caractéristiques du milieu dans lequel se déroulent les actions ;
- de programmer dans le temps et dans l'espace des activités d'animation diverses et de les mettre en relation avec les différents paramètres liés aux jeunes, le fonctionnement de l'organisme d'accueil, et les caractéristiques du milieu concerné ;
- d'évaluer les actions et les réajustements éventuels nécessaires à la poursuite de ses activités et projets en faveur des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » ;
- de mener ses activités et projets sportifs interculturels de prévention à leur aboutissement.

Stage à responsabilité d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignements secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4.2 Programme du chargé de cours

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- de préparer le contrat de stage entre les trois parties concernées (stagiaire, institution d'accueil, établissement d'enseignement de promotion sociale) ;
- de veiller à organiser les stages de telle façon que les stagiaires puissent participer à la fois à des activités d'animation concernant l'éducation sportive, la communication interculturelle et la prévention des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » ;
- d'assurer le suivi des stages et les contacts avec les organismes d'accueil ;
- de superviser et d'apprécier l'évolution des stagiaires pendant les périodes d'encadrement individuel et/ou collectif :
  - en les aidant à préparer les activités d'animation qu'ils vont mettre en place,
  - en analysant avec eux les stratégies et les outils mis en place pour résoudre les situations-problèmes,
  - en les stimulant à imaginer des situations diversifiées d'animation concernant l'éducation sportive, la communication interculturelle et la prévention en faveur des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité »,
  - en les aidant à relater avec clarté et précision les faits et expériences d'animation vécues,
  - en leur proposant des grilles d'autoévaluation formative et des pistes de transférabilité et de développement possibles des activités et des projets sportifs interculturels de prévention mis en place ;
- de mettre en place une procédure d'évaluation en cohérence avec les capacités terminales.

Stage à responsabilité d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignements secondaire supérieur

- Annexe 5 -

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable dans un rapport écrit circonstancié qu'il(elle) fournira à l'issue de l'unité de formation :

- de présenter une analyse critique des activités et des projets sportifs interculturels de prévention qu'il(elle) aura mis en place en fournissant, pour chaque activité, les informations pertinentes sur les objectifs, les méthodes, les outils utilisés, le lieu d'animation et ses caractéristiques, l'institution, les animateurs, les jeunes, le déroulement de l'activité et les résultats obtenus auprès des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » ;
- d'analyser les facteurs d'intégration dans une équipe en tant qu'animateur responsable ;
- de préciser ses critères d'évaluation des ses activités et projets d'animation ;
- de proposer des pistes de remédiation, de développement et de transférabilité des activités et des projets qu'il aura mis en place.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- l'originalité et la diversité des activités et des projets sportifs interculturels de prévention conçus et mis en place,
- la qualité et la précision d'analyse des expériences vécues,
- la capacité d'évaluer ses propres actions,
- la clarté, la structuration et la pertinence du rapport écrit.

Stage à responsabilité d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignements secondaire supérieur

- Annexe 6 -

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert aura une expérience professionnelle de trois années minimum dans le secteur de l'animation sportive et/ou de l'éducation interculturelle; et en particulier, dans le domaine de l'intervention sociale en faveur des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité ».

2848-U16

1.7.a.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION EPREUVE INTEGREE**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
● (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dechevez Date et signature (2) : .....31/08/99.....

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
Epreuve intégrée de la section : animateur sportif interculturel de prévention

CODE DE L'U.F. (3) 987027 U2E F1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 903

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Sans objet (pas d'annexe n° 2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : O (1) transition ● (1) qualification
du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de ...1.... page(s) (2)

8. Programme :

8.1. Etudiant Repris en annexe n° **4** de .....1.. page(s) (2)
8.2. Chargé de cours

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de .....1.. page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de .....1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) 9870170224	Code du domaine de formation : (4) 903

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Code U
Z

11.1. Etudiant : (2).....40..... périodes

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :

Dénomination des cours	**Classement** (2)	**Code U** (2)	**Nombre de périodes** - par étudiant - ~~par groupe d'étudiants~~ (1) (2)
Préparation de l'épreuve intégrée de la section Epreuve intégrée de la section	**CT**	**I**	**40**
		Total des périodes :	**40**

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

---

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Roger MONNIER

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Inspecteur 8/4/00

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : ..... Signature : 16.02.2000

A. COLLINET
ADM PEDAS

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Epreuve intégrée de la section : animateur sportif interculturel de prévention.

Niveau: Enseignements secondaire supérieur

- Annexe 1 -

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) :

- de présenter un projet personnel d'animation sportive interculturelle de prévention qui intègre les capacités terminales des différentes unités de formation de la section ;
- d'expliciter les principes méthodologiques, axiologiques et déontologiques utilisés dans la conception, la mise en place et la gestion de ce projet ;
- de proposer une évaluation argumentée du processus mis en place et des résultats obtenus ;
- d'envisager des pistes de remédiation, de transférabilité et de développement possibles du projet à partir des résultats obtenus ;
- de situer son projet dans une perspective globale et citoyenne de développement de l'éducation sportive, de la communication, de la médiation interculturelles ainsi que de la prévention en faveur des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » .

Epreuve intégrée de la section : animateur sportif interculturel de prévention.

Niveau: Enseignements secondaire supérieur

- Annexe 2 -

2. Capacités préalables requises

Sans objet.

Epreuve intégrée de la section : animateur sportif interculturel de prévention.

Niveau: Enseignements secondaire supérieur

- Annexe 3 -

3. Constitution des groupes ou regroupement

Sans objet.

Epreuve intégrée de la section : animateur sportif interculturel de prévention.

Niveau: Enseignements secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4. Programme

4.1 Programme pour les étudiants

L'étudiant(e) devra prouver qu'il (elle) maîtrise les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être de l'animateur sportif interculturel de prévention en présentant un projet personnel qui intègre les capacités terminales des différentes unités de formation de la section.

L'étudiant(e) sera capable :

- de rédiger et de présenter un travail personnel de recherche, d'analyse et de synthèse à travers un thème ou une expérience vécue où sera développé un projet d'animation sportif interculturel de prévention ;
- de maîtriser les compétences suivantes :
- recherche et utilisation de l'information disponible,
- adaptabilité et originalité,
- esprit d'analyse et de synthèse,
- évaluation et auto-évaluation,
- souci d'une expression correcte tant des messages oraux qu'écrits,
- formalisation des principes méthodologiques, axiologiques et déontologiques utilisés.

4.2 Programme pour le chargé de cours

Le chargé de cours visera à orienter et à guider l'étudiant(e) dans le choix du sujet et dans l'élaboration de son travail.

Epreuve intégrée de la section : animateur sportif interculturel de prévention.

Niveau: Enseignements secondaire supérieur

- Annexe 5 -

5. Capacités terminales

A partir d'un travail écrit, en relation avec les pratiques professionnelles du secteur et de sa défense orale, l'étudiant(e) devra prouver qu'il (elle) est capable :

- de concevoir, de gérer et d'évaluer un projet d'animation sportive interculturelle de prévention ;
- d'argumenter ce projet en fonction des différents paramètres méthodologiques, axiologiques et déontologiques caractéristiques de la section ;

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- l'originalité du projet et/ou des activités d'animation menées,
- la rigueur de la présentation écrite et orale du projet et de ses justifications,
- la cohérence de ses justifications,
- l'attention portée au développement chez les jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » d'attitudes et de comportements interculturels et citoyens,
- la capacité d'adapter son projet en fonction des caractéristiques des jeunes et du lieu d'animation,
- la capacité de situer son métier et son projet dans une perspective de développement de l'éducation sportive, de la communication et médiation interculturelles et de la prévention en faveur des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité ».

Epreuve intégrée de la section : animateur sportif interculturel de prévention.

Niveau: Enseignements secondaire supérieur

- Annexe 6 -

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un des chargés de cours des unités de formation déterminantes de la section.